

L'équité homme- femme dans l'entraînement



Par
Dorothy Strachan
et Paul Tomlinson



Programme
national de
certification des
entraîneurs

© 1994 Association canadienne des entraîneurs

Tous droits réservés.

Imprimé au Canada

ISBN 0-920678-68-8



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
Avant-propos	iii
Introduction	1
I. Comprendre l'équité homme-femme	3
Le contexte de l'équité homme-femme	3
Le sens des mots	6
II. Scénarios d'apprentissage	9
Faciliter l'apprentissage	9
Aide-mémoire pour les titulaires de cours	10
1. Introduction à l'équité homme-femme	13
2. Personnaliser l'équité homme-femme	15
3. Le pouvoir des mots	19
4. Les imprimés	21
5. En quête de récits sportifs au féminin	27
6. Le harcèlement sexuel	33
7. L'homophobie dans le sport	43
Annexe A : L'équité et l'accès	47
Annexe B : Lectures supplémentaires	53





REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes engagées dans l'équité en entraînement ont prêté leur expertise et leur contribution à l'élaboration du présent manuel.

- ◆ Marion Lay, gestionnaire du Programme pour les femmes, de Sport Canada, et Tim Robinson, conseiller à l'Association canadienne des entraîneurs, ont entrepris ce projet, ont émis des observations pendant tout le processus, l'ont appuyé continuellement et ont formulé des commentaires sur chaque ébauche.
- ◆ Betty Baxter, Sandi Kirby et Helen Jefferson Lenskyj ont rempli de façon non officielle le rôle d'un groupe consultatif en révisant les ébauches et en donnant, au besoin, des conseils additionnels.
- ◆ Un grand nombre de titulaires de cours ont, après la Conférence des titulaires de cours de 1992 pendant laquelle une ébauche initiale du présent manuel avait été distribuée, fait part de leurs remarques sur cette ébauche. Et plusieurs autres personnes engagées dans l'équité en entraînement ont aussi contribué, par leurs observations et leurs encouragements, à la rédaction du présent document. Tous ces commentaires ont été pris en considération au cours de la préparation des ébauches ultérieures.
- ◆ Dorothy Strachan et Paul Tomlinson, de Strachan•Tomlinson and Associates, se sont chargés de la rédaction du présent manuel.
- ◆ Heather Ebbs, de Editor's Ink, en a effectué une révision complète de la version anglaise.
- ◆ Patricia Laverdière, de QalyTrad Inc., en a révisé la version française.





AVANT-PROPOS

Les entraîneurs et entraîneuses travaillant dans un contexte social, les titulaires de cours sont constamment exposés à toutes les questions qui touchent la société. L'une de ces questions est l'équité homme-femme. Et, dans bien des domaines, des chefs de file ont déjà signalé qu'il est grand temps que l'équité homme-femme soit intégrée dans toutes les facettes de la société canadienne.

L'Association canadienne des entraîneurs s'étant engagée à améliorer continuellement la qualité de ses produits et services, il lui paraît opportun de traiter de l'équité homme-femme dans le sport. La publication du présent manuel est donc une première tentative en vue d'aider les titulaires de cours du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) à discuter plus facilement de l'équité homme-femme pendant les cours du PNCE ou d'autres situations d'apprentissage.

Le présent manuel est plus un point de départ qu'un traité exhaustif. Et, comme tout autre instrument de travail, il n'aura de valeur qu'en autant que les titulaires de cours et les formateurs et formatrices de titulaires de cours s'engageront à sonder la question en faisant personnellement des recherches et en en discutant avec d'autres personnes oeuvrant dans le sport amateur et les domaines connexes.

Par ailleurs, selon le *Code d'éthique des entraîneurs et des entraîneuses*, une personne qui entraîne des athlètes «doit toujours agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur épanouissement total». Par conséquent, les titulaires de cours peuvent grandement contribuer à la réalisation de ce principe en aidant les entraîneurs et les entraîneuses à faire en sorte que l'équité homme-femme devienne une réalité — autant en entraînement que dans le sport amateur en général.

Geoff Gowan
Président de l'Association canadienne des entraîneurs





INTRODUCTION

Le présent manuel est destiné aux formateurs et aux formatrices de titulaires de cours ainsi qu'aux titulaires de cours du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Il répond aux demandes qui ont été formulées en ce qui a trait à la façon d'aborder les sujets liés à l'équité homme-femme dans les cours du PNCE.

L'objet du présent manuel est de fournir aux titulaires de cours du PNCE :

- ◆ des notions générales et pratiques sur l'équité homme-femme, et
- ◆ des activités d'apprentissage à utiliser dans les cours du PNCE et dans d'autres situations mettant en présence des entraîneurs ou des entraîneuses et des athlètes.

Le manuel se divise en deux grandes parties. La première, «Comprendre l'équité homme-femme», donne un bref exposé historique et des renseignements généraux. Cette partie présente une vue d'ensemble de la situation telle qu'elle est actuellement perçue dans le sport, afin d'aider les titulaires de cours à se sentir plus à l'aise quand on leur pose des questions ou quand ils ou elles animent des discussions pendant les cours. Le manuel donne en annexe une liste d'ouvrages à l'intention des personnes qui souhaitent lire d'autres écrits sur le sujet.

La deuxième partie, «Scénarios d'apprentissage», contient des activités d'apprentissage que les titulaires de cours peuvent adapter aux besoins des entraîneurs et des entraîneuses. Les activités en question permettent à l'entraîneur ou à l'entraîneuse de parler d'équité homme-femme en se basant sur son expérience du monde du sport et de la société en général. Les scénarios sont présentés par ordre de défi croissant pour les entraîneurs et les entraîneuses, les premiers étant de simples activités de conscientisation. Les feuilles de travail de ces scénarios sont incluses dans le présent manuel.

Ce manuel peut être utilisé de différentes manières, autant dans le cadre des cours du PNCE que dans d'autres situations d'apprentissage. L'équité homme-femme est un sujet qui s'inscrit de plusieurs façons dans ces contextes :

- ◆ réponses aux questions des participants et des participantes sur l'équité homme-femme;
- ◆ discussions sur le rôle des entraîneurs et des entraîneuses;
- ◆ séances sur les valeurs et l'éthique;
- ◆ discussions sur la croissance et le développement;
- ◆ composante du développement du leadership;
- ◆ discussions sur les comportements inopportuns en matière d'équité homme-femme;
- ◆ questions d'actualité dans les médias;
- ◆ amorce, dans un groupe d'entraîneurs et d'entraîneuses, de discussions sur le sexisme.

Au début, les titulaires de cours devront planifier leur horaire avec soin pour s'assurer d'avoir le temps de traiter de ce sujet. Dans certains cours, l'occasion de parler d'équité homme-femme se présentera naturellement pendant les discussions du groupe d'entraîneurs et d'entraîneuses.





I. COMPRENDRE L'ÉQUITÉ HOMME-FEMME

La société canadienne accordant une importance grandissante à l'impartialité et à l'engagement social, on se voit tous quotidiennement en position de prendre des décisions en matière d'équité¹. En matière d'équité, les athlètes, les entraîneurs et les entraîneuses se doivent de réfléchir sérieusement à leurs attitudes, à leurs valeurs ainsi qu'à leurs croyances sur des sujets comme le rapport homme-femme, la race, le sexe, et la sexualité. Il suffit de faire un examen autocritique pour voir l'ampleur des jugements et de l'impartialité, la présence de stéréotypes dictés par la société, et des points où «l'on refuse d'y voir clair». Reconnaître qu'il s'agit de préjugés constitue un premier pas d'une importance capitale dans la modification de ses comportements quotidiens.

L'équité ne se limite pas à percevoir l'impartialité, c'est aussi agir de façon juste et sans préjugés dans la réalité quotidienne. Et, instituer l'équité homme-femme dans le sport revient à se pencher sur la nature patriarcale actuelle du sport. Le patriarcat est un système de rapports sociaux qui accorde de la valeur et du pouvoir aux hommes en vertu de leur sexe. Dans le domaine du sport, cela se traduit par le fait que les garçons et les hommes ont un plus grande facilité d'accès, plus de choix et de possibilités, plus de prestige, plus de ressources, et qu'ils sont mieux traités par les médias que les filles et les femmes, et ce simplement en raison de leur sexe. Cette répartition inégale du pouvoir affecte tous les aspects de la participation des filles et des femmes dans le sport.

Les titulaires de cours ont un rôle primordial à jouer pour s'assurer que l'équité devienne la norme dans le sport. Bien que de nombreux athlètes, entraîneurs et entraîneuses respectent déjà les valeurs de l'équité, le milieu social du sport influence leur capacité d'entretenir ces valeurs. Pour que des changements durables interviennent, il faut modifier les croyances et les valeurs individuelles ainsi que les politiques et les structures des organismes. En défiant le statu quo, les filles et les femmes veulent obtenir un terrain de jeu équitable.

Le contexte de l'équité homme-femme

Notre vie devient de plus en plus complexe. Nous vivons à une époque marquée par des changements rapides dans la société, la technologie, la politique, l'environnement et l'économie. Ces changements nous entraînent à remettre en question ce que nous avons appris à propos de nos rôles et de nos comportements. Et cela vaut autant pour l'environnement, les soins de la santé, le maintien de la paix, la réforme de la Constitution, et l'unité canadienne, que pour le rôle du sport dans la société canadienne ou la valeur de l'éducation physique dans les écoles.

Au cours des vingt dernières années, le besoin d'équité, d'impartialité, d'inclusion et de non-discrimination est devenu une priorité, comme le reflètent les politiques fédérales.

- ◆ À la base même de ces politiques se trouve la **Charte canadienne des droits et libertés** (1982), qui garantit à tous et à toutes l'égalité aux yeux de la loi. Pour les titulaires de cours, cela signifie que chaque entraîneur, entraîneuse et athlète a droit à une expérience d'apprentissage sans discrimination.

1. L'information générale contenue dans cette section est une adaptation de deux documents : (i) Sandra Kirby, Andrea Borys, Marion Lay, Pamela Babstock, *Projet d'équité dans les écoles*, un rapport présenté à l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et le loisir, en juin 1992 et (ii) l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, *Vers l'égalité des sexes pour les femmes dans le sport. Guide à l'intention des organismes nationaux de sport*, Programme pour les femmes, Sport Canada, Ottawa, 1993.



- ◆ Le Canada a par ailleurs signé deux chartes internationales importantes :

D'abord, la **Charte internationale de l'éducation physique et du sport** (1978), qui garantit que le Canada s'efforcera d'assurer à tout le monde l'accès à l'éducation physique et au sport, et d'offrir à chaque personne toutes les possibilités d'y participer et de réussir selon ses aptitudes.

Puis, la **Convention des droits de l'enfant** (1989), dans le cadre de laquelle le Canada a reconnu que l'éducation des enfants consiste en partie à développer leurs aptitudes physiques et à les préparer à vivre de façon responsable dans une société libre et marquée du sceau de la tolérance et de l'égalité des sexes.

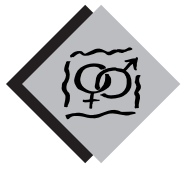
À la suite de ces engagements législatifs, les éducateurs et les éducatrices de sport occupent une place cruciale dans l'apport des futurs changements. Il incombe aux titulaires de cours du PNCE d'effectuer ces changements de façon attentive, ouverte et avec délicatesse, et ce en dépit des décisions souvent difficiles qui doivent être prises en raison des limites de temps et de ressources humaines.

- ◆ En 1986, Sport Canada a arrêté une politique portant sur les filles et les femmes dans le sport et ayant pour but «de permettre aux femmes d'accéder à l'égalité dans le sport...» Par égalité, on entend que les femmes, à tous les niveaux du système sportif, devraient avoir des possibilités égales de participation. L'égalité ne signifie pas nécessairement que les femmes désirent prendre part aux mêmes activités que les hommes; cela laisse plutôt entendre qu'il faudrait leur fournir des activités de leur choix qui soient administrées dans un milieu juste et libre de tout préjugé. Il faut que le système sportif offre à tous les niveaux des possibilités égales aux hommes et aux femmes de prendre part à des compétitions, d'entraîner des athlètes, d'arbitrer ou bien d'administrer le sport, afin de créer un environnement dans lequel personne ne se verra imposer un rôle ou un statut prédéterminé en raison de son sexe.

L'Association canadienne des entraîneurs se penche sur ce problème et agit depuis longtemps en faveur de l'équité homme-femme. Le présent manuel est un des résultats de ce processus à long terme.

- ◆ À l'automne 1991, l'ACE entreprenait une étude sur l'équité homme-femme et l'Association canadienne des entraîneurs². Les recommandations suivantes, tirées du rapport de cette étude, portent sur les produits et services du PNCE.
 - Revoir la formation des titulaires de cours et les ressources de formation en ce qui a trait à l'équité homme-femme.
 - Élaborer des lignes directrices à l'intention des conférenciers et des conférencières pour leur faire comprendre à quel point la ségrégation et les stéréotypes sont présents dans la langue, les blagues et les exemples.
 - Encourager les femmes à devenir titulaires de cours, formatrices de titulaires de cours et conférencières.
- ◆ En 1991, le rapport «Valeurs et éthique dans le sport amateur», qui faisait partie de la réponse du gouvernement fédéral à l'enquête Dubin, indiquait que «les athlètes croient que l'injustice fait partie du système... Plusieurs groupes d'athlètes sont d'accord que les femmes sont exclues et souvent avilées.» Dans ce rapport, la formation des entraîneurs et des entraîneuses y est souvent décrite comme étant de première importance pour remédier à cette injustice.

2. HUSHAGEN, Judy. *Gender Equity and The Coaching Association of Canada: An Analysis of the Roles of CAC Programs, Services and Policies*, Coaching Association of Canada, Ottawa, 1991.



- ◆ Au début de l'année 1992, le conseil d'administration de l'Association canadienne des entraîneurs a approuvé une motion faisant des femmes dans l'entraînement une priorité à long terme.
- ◆ Le rapport du Groupe de travail du Ministre sur la politique fédérale en matière de sport, publié en mai 1992, annonçait sans équivoque l'importance de l'équité homme-femme dans le sport amateur au Canada³.
- ◆ Le problème de l'équité homme-femme dans le sport continue à surgir un peu partout : des parents qui écrivent à leur journal local pour réclamer des chances égales pour leurs filles aux fameuses poursuites judiciaires comme celle de Justine Blainey, en passant par les éditoriaux écrits par la célèbre athlète canadienne Abby Hoffman. Dans celui qui a été publié dans *The Ottawa Citizen* et dont elle est l'auteure, elle soutenait que Juan Antonio Samaranch, président du CIO, devait assurer aux athlètes femmes leur juste place aux Jeux olympiques de 1996 :

«Il n'y a aucune raison pour qu'un sexisme aussi flagrant persiste aux Jeux. Non seulement les femmes ne participent qu'à 21 disciplines sportives alors que les hommes participent à 27, mais la plupart des sports ont moins d'épreuves au programme pour les femmes. Aux Jeux olympiques, les femmes font du kayak, mais pour des raisons obscures, elles ne font pas de canoë. Les hommes, eux, font les deux. Les femmes ne font pas d'haltérophilie — du moins pas aux Jeux olympiques. Et les femmes, en escrime, n'utilisent que le fleuret, pas l'épée ni le sabre. Et ça continue. Le résultat, c'est qu'à Barcelone, les femmes n'ont participé qu'à un tiers des 258 épreuves médaillées au programme. Dans les sports d'équipe, les tournois de femmes, comme d'habitude, ne comprenaient que huit équipes, alors que ceux des hommes avaient normalement 12 ou même 16 équipes — ce qui fait qu'il était difficile pour les équipes féminines de se qualifier⁴.» (Adaptation en français)

Cet aperçu des 20 dernières années montre que l'équité homme-femme est devenue une priorité dans la plupart des aspects de la vie au Canada. Le présent manuel, destiné aux titulaires de cours constitue une étape importante visant à assurer que les entraîneurs et les entraîneuses contribuent à la mise en oeuvre de l'équité homme-femme dans le sport.

3. Voir à l'Annexe A, «L'équité et l'accès», extrait du rapport *Le sport: un pas d'avance*.

4. HOFFMAN, Abby. «Samaranch has some big jobs to tackle before the 1996 Games», *The Ottawa Citizen*, August 8, 1992, adapted.



Le sens des mots

Le terme **sexe** est un terme-clé dans les discussions sur l'équité homme-femme. Il correspond à la définition suivante :

- ◆ Le **sexe** se définit en premier lieu comme une conformation biologique qui distingue l'homme de la femme.
- ◆ Mais le **sexe**, c'est aussi un comportement appris, et c'est à cette définition que réfère ce terme dans le présent manuel. Notre société enseigne en effet des rôles différents aux garçons, aux filles, aux hommes et aux femmes en fonction de leur conformation biologique. Ce «rôle déterminé fondé sur le sexe de la personne» s'apprend dans la famille, avec ses amis et amies, auprès de ses collègues et au sein des systèmes scolaire, politique et économique.

Il est bon de préciser ici que les rôles de l'homme et de la femme ne sont pas universels : en d'autres termes, les filles et les femmes et les garçons et les hommes n'agissent de la même façon partout dans le monde. Ainsi, dans certaines cultures, les femmes ont un comportement identique à celui des hommes appartenant à d'autres cultures. En outre, les rôles évoluent avec le temps. Aujourd'hui, on attend de nous des comportements bien différents de ceux que l'on attendait de nos parents ou de nos grands-parents.

Considérer le monde social des hommes et le monde social des femmes comme deux entités bien distinctes désavantage les hommes et les femmes en limitant le développement individuel et collectif des femmes et des hommes.

Pour bien comprendre ce que représente **l'équité**, il faut avant tout comprendre ce qu'est la discrimination en général. Les mots le plus souvent employés en matière de discrimination sont «stéréotypes», «préjugés», «action affirmative» et «discrimination à rebours».

- ◆ Un **stéréotype** est une opinion toute faite et bien souvent inexacte des caractéristiques d'un groupe culturel, ethnique ou racial, dont on se sert pour décrire une personne que l'on pense être membre de ce groupe.

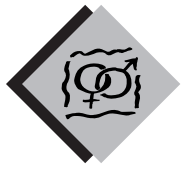
Les gens se servent de stéréotypes pour traiter une personne différemment des autres, sans chercher à comprendre ses caractéristiques particulières. Par exemple, ce serait un stéréotype que de dire que tous les garçons aiment le hockey et que toutes les filles aiment la danse.

- ◆ Par **préjugé**, on entend une opinion préconçue. Ainsi, quiconque se fait une idée d'une personne ou d'un groupe avant même de rencontrer cette personne ou ce groupe et qui maintient cette opinion même si elle est inexacte a des préjugés.

Par exemple, c'est un préjugé que d'affirmer que les femmes sont plus faibles que les hommes. Les stéréotypes et les préjugés constituent un obstacle de taille à l'établissement de l'équité homme-femme.

- ◆ L'**action affirmative**, ce sont divers programmes que peut entreprendre un organisme pour mettre fin à toute pratique directement ou indirectement discriminatoire. Ces programmes peuvent aller de la révision des pratiques de l'organisme pour s'assurer qu'elles ne sont pas discriminatoires à l'égard des femmes jusqu'à la mise en place de mesures pour encourager les filles et les femmes à prendre une part plus active dans les activités de l'organisme⁵.

5. ASSOCIATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES FEMMES, DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE. *Vers l'égalité des sexes pour les femmes dans le sport. Guide à l'intention des organismes nationaux de sport*, Programme pour les femmes, Sport Canada, Ottawa, 1993. Adaptation.



- ◆ La **discrimination à rebours** est une expression qu'emploient souvent les gens qui s'opposent aux stratégies d'action affirmative. Selon eux, avantager des groupes et des personnes qui ont été traditionnellement désavantagés est une forme de discrimination. En d'autres termes, ils sont d'avis qu'il faut demeurer au statut quo pour le moment et que les changements se produiront naturellement et lentement avec le temps. Ceci revient à craindre que l'accélération du processus ne supprime des possibilités aux personnes qui bénéficient du système actuel.

Le fait de cibler certains groupes et de leur offrir des mesures particulières est une façon qui a fait ses preuves pour éliminer les déséquilibres injustes. Les personnes qui bénéficient d'avantages à l'heure actuelle doivent apprendre à partager avec les autres les ressources et les programmes existants. Parce que nous voulons établir un système sportif qui offre à tout le monde la possibilité de participer, les femmes et les autres groupes actuellement marginalisés ont besoin d'aide.

Les termes «**équité**», «**équité homme-femme**» et «**accès**» sont employés dans la plupart des discussions sur la discrimination.

- ◆ L'**équité** va plus loin que la notion d'équité homme-femme. Parmi les groupes désavantagés, on retrouve traditionnellement les femmes et les groupes minoritaires raciaux ou ethniques, les autochtones et les personnes qui ont un handicap. Au fur et à mesure que ces groupes et ces personnes cherchent à participer plus pleinement au sport, le sport s'améliore.

Dans une société où, historiquement, des groupes ont été avantagés en bénéficiant continuellement de l'appui du système, on élabore des programmes d'équité pour éliminer certains obstacles à la participation complète des groupes désavantagés. Ainsi, pour obtenir l'équité homme-femme dans le sport, il faut éliminer les obstacles à la participation complète des filles et des femmes.

On a tendance à croire que l'égalité et l'équité sont un seul et même concept. D'après *Le Petit Robert*, l'égalité est le «caractère de ce qui est égal en termes de quantité, de dimension, de nombre, de valeur, de degré et d'intensité» ou «la caractéristique de personnes qui ont le même rang, les mêmes droits, privilèges, aptitudes, etc.».

Quant à l'équité, elle se définit comme une «notion de la justice dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun et à chacune».

L'**égalité** peut se mesurer en terme de quantité, tandis que l'**équité** se mesure davantage en termes de qualité et d'appréciation de ce qui est juste et impartial.

Voici le commentaire qu'a formulé à ce sujet Bruce Kidd, ancien athlète olympique et professeur d'éducation physique :

«L'équité, c'est tendre à donner à tout le monde la même ligne de départ. Elle a pour objet d'offrir une gamme complète d'avantages et de possibilités pour que la ligne d'arrivée soit la même pour tout le monde.» (Adaptation en français)

- ◆ L'**équité homme-femme**, c'est l'actualisation et l'application du principe consistant à répartir équitablement les ressources, les programmes et les prises de décisions entre les hommes et les femmes et à redresser les déséquilibres reconnus qui existent au niveau du partage des avantages disponibles.



L'un des principaux objectifs de l'équité homme-femme est de fournir à chacun et à chacune un accès et des possibilités identiques «dans toutes les activités culturelles, lui permettant ainsi de prendre conscience de son potentiel humain⁶». (Adaptation en français)

Le terme «équité» englobe aussi les valeurs d'inclusion, d'habilitation, de justice, d'humanisme et d'impartialité.

La réalisation des objectifs de l'équité homme-femme élimine toute pratique discriminatoire empêchant la participation des deux sexes. Les débouchés, les ressources et le pouvoir deviennent également accessibles aux hommes et aux femmes.

L'équité homme-femme est une initiative essentielle si le système sportif canadien doit véritablement répondre aux besoins des filles, des garçons, des femmes et des hommes. Les changements qu'elle entraînera avantageront tous les participants et participantes du système sportif à court et à long termes.

- ◆ **L'accès** réfère, aux niveaux des principes et de l'actualisation, à l'augmentation des possibilités afin que tout le monde participe pleinement, et au changement du sport pour répondre aux besoins d'évolution de tous les participants et participantes.

À ce jour, on n'a ni encouragé ni permis la contribution de nombreuses femmes. Nul ne conteste le fait que les femmes peuvent apporter une contribution valable. Et, parce que nous voulons un système équitable, il faut adopter des mesures particulières pour offrir un accès égal à la participation au sport et un accès égal aux postes de haute responsabilité dans les organismes de sport. À l'heure actuelle, l'accès n'est pas équitable, aussi faut-il faciliter le «chemin qu'il y a à faire» pour y parvenir.

L'implantation des principes d'équité homme-femme dans le monde du sport met les titulaires de cours, les entraîneurs, les entraîneuses, les athlètes et les autres personnes qui oeuvrent dans le système du sport, au défi d'examiner leurs attitudes, leurs valeurs et leurs croyances en matière de rapport homme-femme, de sexe, de sexualité, de race, de statut socio-économique, etc., et leurs effets sur la participation au sport.

Les titulaires de cours sont le pivot du changement dans le Programme national de certification des entraîneurs. En fournissant des informations au PNCE, ils et elles permettent à ce programme de remplir son mandat qui consiste à donner une formation et à servir de porte-parole aux entraîneurs, aux entraîneuses et aux athlètes de tout le Canada. Dans son récent livre, *The Fifth Discipline*, Peter Senge, un expert en changement organisationnel, formule le commentaire suivant :

«Un organisme n'apprend que par l'apprentissage de ses membres. L'apprentissage individuel ne garantit pas l'apprentissage de l'organisme, mais sans lui l'organisme n'apprend rien⁷». (Adaptation en français)

6. Adaptation de la citation en anglais de Lenskyj dans *Equity in School Project*, p. 7.

7. SENGE, Peter M. *The Fifth Discipline. The Art and Practice of the Learning Organization*, Doubleday, New York, 1990.



II. SCÉNARIOS D'APPRENTISSAGE

Les scénarios d'apprentissage suivants décrivent des activités que les titulaires de cours du PNCE peuvent utiliser pour accroître le niveau de sensibilisation à l'équité homme-femme et favoriser un environnement plus équitable pour les filles et les femmes dans le sport amateur.

Les idées de ces scénarios d'apprentissage sont tirées d'un rapport commandé par l'ACE et intitulé *Gender Equity and The Coaching Association of Canada: An Analysis of the Roles of CAC Programs, Services and Policies*², d'articles, de livres et de documents traitant d'équité homme-femme dans le sport, de l'expérience du rédacteur et de la rédactrice du présent manuel, et de celle de conseillers et de conseillères qui travaillent auprès d'entraîneurs et d'entraîneuses⁸. Ces scénarios ne doivent pas être perçus comme immuables; au contraire, ils devraient fournir des options d'activités d'apprentissage qui peuvent être adaptées aux besoins des titulaires de cours.

Dans cette démarche, on tient pour acquis dans cette démarche que le ou la titulaire de cours est à l'aise avec une approche fondée sur l'expérience en éducation des adultes. L'objectif est de suggérer des scénarios d'apprentissage qui soient intéressants, stimulants et agréables à faire, et qui favorisent des changements de comportement chez les entraîneurs et les entraîneuses. Les titulaires de cours devront être particulièrement sensibles aux besoins des participants et des participantes dans le choix et l'adaptation des scénarios s'ils ou si elles veulent répondre aux besoins de leur groupe.

Bien que la plupart des titulaires de cours du PNCE soient des éducateurs et des éducatrices chevronnés, plusieurs ne sont pas familiers avec la notion d'équité homme-femme ou encore ne sont pas habitués à faire des analyses de sujets. Les titulaires de cours peuvent revoir la première section du présent manuel, «Comprendre l'équité homme-femme», s'ils ou si elles souhaitent être plus à l'aise pour aborder le sujet.

Si le ou la titulaire de cours a des doutes sur certains concepts ou des questions sur l'équité homme-femme, il lui suffit de s'adresser à quelqu'un qui, dans sa collectivité, connaît bien le sujet. L'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS) peut recommander des femmes dans chaque province et territoire qui seraient prêtes à discuter de ces questions⁹.

Faciliter l'apprentissage

Les activités présentées dans le présent manuel sont basées sur l'apprentissage des participants et des participantes. Une activité «axée sur l'apprentissage» est une activité où l'on accorde plus d'importance à ce qui est appris qu'à ce qui est enseigné¹⁰. Elle fait appel à la création de situations d'apprentissage, où le contenu et la façon de procéder sont basés sur les besoins et les intérêts des participants et des participantes.

8. Voir l'Annexe B «Lectures supplémentaires».

9. Un réseau de femmes qui joueront le rôle de conseillères en matière d'équité homme-femme est en train de se former. Pour avoir accès à ce réseau, prière de communiquer avec la directrice administrative de l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique au (613) 748-5793 ou par télécopieur au (613) 758-5775.

10. TOMLINSON, Paul et STRACHAN Dorothy. *Manuel Info-SIDA à l'intention des éducateurs*, Association canadienne de santé publique, 1991, p. 3, adaptation.



Une telle approche facilite aussi un mouvement d'interdépendance dans les situations abordées, en mettant l'accent sur le travail en commun des participants et des participantes et de l'animateur ou de l'animatrice qui travaillent ensemble à l'atteinte des objectifs visés, à la résolution de problèmes et à la création de réseaux de soutien.

La clarification des valeurs — un outil qui permet aux gens de se comprendre et de changer leurs valeurs — joue un rôle important dans cette approche axée sur l'apprentissage¹¹.

Les valeurs sont des croyances profondément enracinées qui décrivent un idéal. Dans le présent manuel, cet idéal est l'équité homme-femme dans le sport. L'éthique est la conduite ou le comportement qui découle de ces valeurs.

«Nous ne naissons pas avec des valeurs, mais plutôt dans des cultures et des sociétés qui favorisent, nous enseignent et nous inculquent des valeurs. Le processus d'acquisition de ces valeurs débute à la naissance. Mais ce n'est pas un processus statique. Nos valeurs changent continuellement tout au long de notre vie¹².» (Adaptation en français)

Le but des scénarios d'apprentissage du présent manuel est de permettre aux participants et aux participantes de préciser les valeurs qu'ils entretiennent relativement à l'équité homme-femme dans le sport et de déterminer la conduite ou le comportement qui découle de ces valeurs.

«Chaque jour, chacun et chacune de nous se trouvent dans des situations qui font appel à la réflexion, à une prise d'opinion et de décision, et à l'action. Tout ce que nous faisons, chaque décision que nous prenons et chaque geste que nous posons, est basé sur nos croyances, nos attitudes et nos valeurs conscientes ou inconscientes¹³.» (Adaptation en français)

Faciliter l'apprentissage dans le but de changer le comportement des gens est un processus long et complexe. Les scénarios d'apprentissage suivants sont des stratégies d'amorce à l'intention des titulaires de cours et visent à entreprendre de tels changements.

Aide-mémoire pour les titulaires de cours

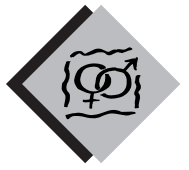
- ◆ Les titulaires de cours jouent un rôle-clé dans l'éducation des entraîneurs et des entraîneuses en matière d'équité homme-femme dans le sport. En entreprenant des discussions sur ce sujet, les titulaires de cours invitent ceux-ci à confirmer ou à amorcer leur engagement dans ce domaine. Les activités d'apprentissage sont destinées à appuyer les gens dans le processus d'examen de leurs valeurs et dans les choix importants qu'il leur faut faire relativement à leur comportement.
- ◆ Le *Code d'éthique des entraîneurs et des entraîneuses*¹⁴ est un document de référence utile pendant les discussions. Prière de communiquer avec le directeur administratif de l'Association canadienne des entraîneurs professionnels (ACEP), à l'Association canadienne des entraîneurs, pour obtenir de plus amples renseignements à propos du nouveau code.

11. Voir les manuels des titulaires de cours Théorie du PNCE pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'éducation des adultes.

12. SMITH, Maury. *A Practical Guide to Values Clarification*, La Jolla, University Associates, California, 1977, p. 3.

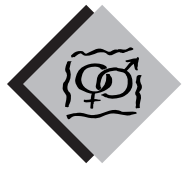
13. SIMON, Sidney, HOWE, Leland W. et KIRSCHENBAUM, Howard. *Values Clarification: A Handbook of Practical Strategies for Teachers and Students*, New York, Hart Publishing Co., 1972, p. 13.

14. Prière de communiquer avec l'Association canadienne des entraîneurs professionnels (ACEP) par l'entremise de l'Association canadienne des entraîneurs, au 1600, promenade James-Naismith, Gloucester (Ontario) K1B 5N4 pour en obtenir un exemplaire.



- ◆ L'histoire du sport est fortement patriarcale en raison du fait que le sport a été surtout organisé par les hommes et pour les hommes. Par ailleurs, les titulaires de cours auront dans leurs groupes plusieurs entraîneurs et entraîneuses qui n'auront pas eu l'occasion de vraiment se pencher sur la question. Par conséquent, ils ou elles doivent demeurer sensibles aux réactions des participants et des participantes, tout en s'assurant que les questions importantes sont soulevées et que les attitudes et les méthodes d'entraînement inopportunes en matière d'équité homme-femme sont abordées de façon claire et positive.
- ◆ Les entraîneurs et les entraîneuses doivent se sentir à l'aise en discutant de cette question et en tirant des leçons d'erreurs passées. Les scénarios d'apprentissage les encouragent à discuter franchement, et à examiner sérieusement leurs valeurs et leur façon d'agir.
- ◆ Bien que, du point de vue de l'apprentissage, les participants et les participantes soient invités à opter pour l'équité homme-femme, il est important que les titulaires de cours comprennent que les entraîneurs et les entraîneuses n'ont pas le choix en matière d'équité – c'est un droit fondamental de la personne qui devrait être exprimé clairement pendant les discussions sur le rôle de l'entraîneur et de l'entraîneuse.
- ◆ En matière d'équité, la plupart des opinions sont profondes et jouent un rôle essentiel dans la façon dont les gens se perçoivent en tant que membres de la société canadienne. Les titulaires de cours doivent s'attendre à avoir des discussions animées et des silences éloquentes pendant que les entraîneurs et entraîneuses luttent pour déterminer à quel point ils sont à l'aise avec ce sujet.
- ◆ Bien qu'un sport puisse légalement n'être réservé qu'à un seul sexe, il n'y a aucune raison pour laquelle les hommes et les femmes n'auraient pas la possibilité de participer à n'importe quel sport de leur choix. L'intérêt grandissant des femmes pour le hockey est un bon exemple des progrès qui sont possibles quand on permet aux hommes et aux femmes de participer aux compétitions et à l'organisation de n'importe quel sport.
- ◆ Tous les aspects de notre culture, dont le sport, bénéficient de la contribution de personnes qui ont des orientations sexuelles différentes. Le sport ne rend personne hétérosexuel, bisexuel ni homosexuel. Parallèlement, l'orientation sexuelle d'une personne n'a rien à voir avec le fait qu'elle soit douée ou non pour un sport.
- ◆ Dans les discussions sur l'équité homme-femme, le cas de personnes dont la vie a été marquée par la question constitue une grande source d'apprentissage pour la plupart des gens. Ainsi, plusieurs entraîneurs et entraîneuses savent que l'on a refusé à Justine Blainey le droit de jouer au hockey sur glace à cause de son sexe; d'autres savent à quel point les femmes sont sous-représentées aux Jeux olympiques, ou combien l'anorexie peut être un drame personnel et un grand problème d'ordre social. Il est important d'être sensible au besoin qu'ont les entraîneurs et les entraîneuses de faire part de leur expérience en ce domaine et d'écouter celle des autres. Et il faut bien planifier son temps pour pouvoir écouter le récit de ces expériences quand il y a d'autres priorités d'apprentissage.
- ◆ Hommes et femmes peuvent remporter du succès en entraînant des équipes masculines et féminines.
- ◆ La plupart des problèmes semblent atteindre des sommets particuliers dans un cycle dicté par l'interaction complexe de facteurs sociaux. Par exemple, celui du dopage a sûrement atteint un sommet pour les Canadiens et les Canadiennes aux Jeux olympiques de Séoul, et a refait surface avec l'enquête Dubin et les Jeux de Barcelone. Le cycle de l'équité homme-femme est propulsé, d'une part, par les politiques gouvernementales et, d'autre part, par la représentation croissante de groupes intéressés. En étant conscients de la nature cyclique des choses, les titulaires de cours peuvent souvent prévoir les points dont les entraîneurs et les entraîneuses auront envie de parler.





1. Introduction à l'équité homme-femme

Buts

Présenter la question de l'équité homme-femme et ses répercussions sur le sport amateur.

Encourager la discussion et la réflexion sur la question de l'équité homme-femme dans le sport.

Permettre aux entraîneurs et aux entraîneuses de «découvrir» ce qu'ils pensent de l'équité homme-femme.

Description

Cette activité comprend une réflexion par équipes de deux personnes et une discussion plénière.

Commencer l'activité en parlant brièvement de l'importance pour les entraîneurs et les entraîneuses d'être sensibles à la question de l'équité homme-femme dans le sport. Les référer au *Code d'éthique des entraîneurs et des entraîneuses*¹⁴ et leur rappeler qu'ils doivent agir dans l'intérêt de l'épanouissement total de l'athlète en tant que personne à part entière.

Demander aux entraîneurs et aux entraîneuses de travailler par équipes de deux personnes et de faire une séance de remue-méninges au cours de laquelle ils noteront tous les mots et toutes les phrases qui leur viennent à l'esprit quand ils entendent l'expression «équité homme-femme». Chaque équipe dresse sur un tableau à feuilles mobiles la liste des mots et des phrases qu'elle a trouvés. Insister sur le fait que le but de l'activité n'est pas de noter des réponses «politiquement acceptables», mais plutôt celles qui leur jaillissent spontanément à l'esprit — sans restriction aucune.

Afficher les feuilles autour de la pièce. Demander aux participants et aux participantes de les lire et de dire les thèmes qu'ils voient. Le ou la titulaire de cours peut amorcer la discussion en posant la question : «Quelles sont les idées qui reviennent?»

Inscrire sur un tableau à feuilles mobiles les principaux thèmes mentionnés. Certains de ces thèmes pourraient être :

- ◆ pas encore ça,
- ◆ les Jeux olympiques sexistes,
- ◆ le manque de choix et d'ouvertures,
- ◆ c'est une attaque contre les hommes,
- ◆ la discrimination à rebours,
- ◆ les annonces publicitaires inéquitables, etc.

Prendre les thèmes qui ressortent le plus clairement et le plus fréquemment. Les décrire en une phrase courte et simple.

Animer une discussion sur les répercussions de ces thèmes sur le travail des entraîneurs et des entraîneuses. Demander aux participants et aux participantes quel est le degré de pertinence de ces thèmes pour eux.



Voici des exemples de questions.

- ◆ Quels intérêts sont les mieux servis dans ce thème?
- ◆ Quels intérêts sont les moins bien servis?
- ◆ Comment les entraîneurs et les entraîneuses contribuent-ils à ces thèmes? (Demander des exemples précis.)
- ◆ Quelles expériences personnelles ont les entraîneurs et les entraîneuses dans ces domaines?

Leur demander de parler des mesures que cette discussion entraîne à leur niveau.

Les encourager à se sensibiliser aux thèmes qu'ils ont créés en discussion plénière. Discuter de la façon de concrétiser leurs idées et demander des exemples précis.

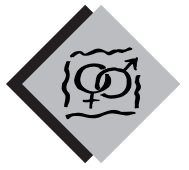
Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

- ◆ Faire part clairement de l'engagement du PNCE consistant à établir l'équité homme-femme dans le sport pour les athlètes, les entraîneurs et les entraîneuses.
- ◆ Revoir, avant d'animer cette séance, la partie «Comprendre l'équité homme-femme» du présent manuel pour se préparer et prévoir les questions et les problèmes qui risquent de surgir durant la discussion. Le ou la titulaire de cours peut afficher les définitions pour s'y référer.
- ◆ Essayer d'avoir une impression globale de l'opinion du groupe sur l'équité homme-femme. Les entraîneurs et les entraîneuses sont-ils convaincus que la situation doit changer? Sont-ils nerveux? Négatifs? Positifs, mais prudents? Se sentent-ils menacés?
- ◆ Il est plus important d'explorer et de défier les sentiments des entraîneurs et des entraîneuses que d'essayer de les changer. Le processus de discussion favorisera les possibilités de changement.

Variantes

Vers la fin de la séance, demander aux entraîneurs et aux entraîneuses de décrire brièvement leur conception de l'équité homme-femme et de terminer la phrase suivante dans leur cahier de note.

Pour promouvoir l'équité homme-femme dans mon sport, je dois...



2. Personnaliser l'équité homme-femme

Buts

Personnaliser l'équité homme-femme.

Encourager la discussion et la réflexion sur l'équité homme-femme dans le sport.

Partager des expériences liées à la question de l'équité homme-femme dans le domaine du sport.

Description

Ce scénario d'apprentissage comprend un appel à l'introspection et une discussion de groupe.

Commencer l'activité en parlant brièvement de l'importance pour les entraîneurs et les entraîneuses d'être sensibles à la question de l'équité homme-femme dans le sport. Les référer au *Code d'éthique des entraîneurs et des entraîneuses*⁴ et leur rappeler qu'ils doivent agir dans l'intérêt de l'épanouissement total de l'athlète en tant que personne à part entière.

Distribuer la feuille de travail *L'équité homme-femme – un regard introspectif*, ou en élaborer une qui corresponde mieux aux besoins du groupe.

Demander aux entraîneurs et aux entraîneuses de passer cinq minutes à rédiger leurs réponses dans les espaces prévus à cette fin. Les encourager à se servir du style télégraphique, vu que leurs réponses serviront de référence durant la discussion de groupe. Les feuilles ne seront pas ramassées.

Animer une discussion plénière pour faire le tour de chaque question, partager les idées, confirmer les sentiments et faire le compte de ce qui a été appris.

Faire part clairement de l'engagement du PNCE consistant à établir l'équité homme-femme dans le sport pour tous les entraîneurs, entraîneuses, athlètes, officiels et officielles.

Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

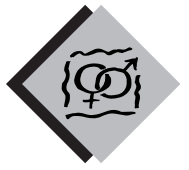
- ◆ Éviter de prendre une position arrêtée entre ce qui est bon ou mauvais. Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à parler de leur malaise face à l'équité homme-femme, à faire part de leurs erreurs, de leurs idées, etc., sans pour autant leur faire ressentir qu'ils ont tort ou que c'est mauvais.
- ◆ Certains et certaines n'auront pas participé activement à un sport quand ils étaient jeunes. Les encourager à répondre aux questions dans une perspective qu'ils connaissent, par exemple, comme supporteur ou supportrice, spectateur ou spectatrice, personne étrangère au sport, etc.



Variantes

Utiliser les antonymes ou groupes de termes suivants pour animer une discussion où les entraîneurs et les entraîneuses feront part d'expériences vécues ou de leçons tirées de leur enfance.

- ◆ exclusion – inclusion
- ◆ échec – succès
- ◆ manque de pouvoir – au pouvoir
- ◆ doute – confiance
- ◆ confiance – méfiance
- ◆ danger – sécurité.



L'équité homme-femme – un regard introspectif

1. Pensez aux expériences sportives que vous avez eues quand vous étiez jeune. Quelle influence a eu le fait que vous soyez un garçon ou une fille sur votre choix de sport? Qui y participait? Qui menait le jeu? Quand le sport était-il pratiqué? Qui encourageait qui? Quelles étaient les possibilités d'accéder à l'excellence? Quels étaient le nombre et la qualité de ces possibilités? Etc. Inscrivez vos souvenirs en style télégraphique.

2. Imaginez que vous soyez le parent ou bien le tuteur ou la tutrice de jumeaux de neuf ans, un garçon et une fille. Tous deux sont physiquement actifs et veulent participer à des sports. Quelles possibilités et quels choix que vous n'avez pas eus quand vous étiez enfant désirez-vous pour vos jumeaux?

3. Dans le domaine des sports, avez-vous des attentes différentes pour votre fils et pour votre fille?

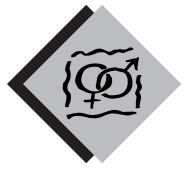
4. Remarquez-vous avoir des sentiments différents quant à la pertinence de certains sports pour votre fils ou votre fille?



5. Est-ce que le monde des sports, tel que vous le percevez, est capable de satisfaire à vos attentes pour votre fils et votre fille? Expliquez votre réponse.

6. Selon vous, à quels défis ferez-vous face en matière d'équité homme-femme dans le sport quand vos jumeaux auront 12 ans? 16 ans?

7. En tenant compte de vos réponses, quels sont les traits particuliers que vous recherchiez chez un entraîneur ou une entraîneure pour vos jumeaux de neuf ans?



3. Le pouvoir des mots

Buts

Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à être sensibles au pouvoir qu'ont les mots pour véhiculer l'équité homme-femme.

Leur faire comprendre comment le langage propage et crée souvent des valeurs. Par exemple, si on s'exprime en termes désobligeants qui attirent l'attention sur le physique des femmes athlètes, il se peut que l'on n'apprécie pas vraiment la participation ou les accomplissements des femmes dans le sport. De la même façon, en donnant son assentiment à des commentaires sexistes de ses collègues sur les femmes athlètes, on peut encourager des valeurs sexistes relativement à la participation des femmes athlètes dans le sport¹⁵.

Description

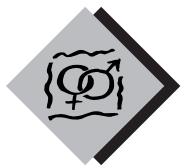
Cette activité comprend une réflexion en groupe et une discussion.

Amorcer une discussion sur le pouvoir qu'ont les mots sur la motivation des athlètes. Se fonder sur sa propre expérience ou sur des documents traitant de l'entraînement psychologique pour illustrer la force de persuasion de l'auto-suggestion, le pouvoir de la visualisation qu'utilisent les athlètes pour réussir, etc.

Faire un lien entre ces exemples et l'importance de la sensibilité aux mots, en matière d'équité homme-femme, dans la façon dont les athlètes et les entraîneurs ou les entraîneuses se perçoivent. Sur un tableau à feuilles mobiles, tracer trois colonnes et demander aux entraîneurs et aux entraîneuses de vous aider à les remplir en séance plénière. *Donner un ou deux exemples pour débiter cette activité* et encourager les membres du groupe à fournir le reste. Voici quelques exemples qui pourraient vous être utiles.

À la place de	Dire plutôt	Parce que
«Filles» quand on décrit des femmes de 14 ans et plus, ou quand on leur parle	«Femmes»	Ce sont des femmes. Quand on ne sait pas quel terme employer, se demander si, en ayant affaire à un groupe d'hommes du même âge, on les appellerait hommes ou garçons.
«Mes filles», pour décrire l'équipe que l'on entraîne	«Notre équipe» ou «les membres de notre équipe» ou «les filles ou les femmes de notre équipe» ou «les filles ou les femmes que j'entraîne»	Les membres de l'équipe ne sont pas la propriété de l'entraîneur ou de l'entraîneuse, et cette expression déplaît à beaucoup de filles et de femmes. Il s'agit de la vieille tradition voulant que les filles et les femmes appartiennent aux hommes.

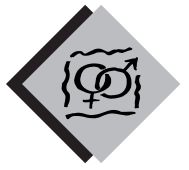
15. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de consulter la trousse *L'équité des sexes par l'éducation physique* que l'on peut se procurer en communiquant avec l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et le loisir, au (613) 748-5622.



À la place de	Dire plutôt	Parce que
«Dame»	«Femme»	«Dame» est un mot qui est chargé de valeurs culturelles et que bien des femmes dans le sport n'apprécient pas. Si on ne sait pas quand il est approprié d'utiliser le mot dame, se demander si on appellerait des athlètes masculins du même groupe d'âge «messieurs», ou si l'on dirait, par exemple, l'équipe de football des messieurs.
«Pédé» ou «tapette»	«Lesbienne» ou «gai»	Ce sont les termes que la plupart des homosexuels et homosexuelles préfèrent.

Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

- ◆ Ne pas perdre son sens de l'humour en cherchant des exemples. Il peut être amusant de faire des parallèles entre comment les garçons et les hommes se sentiraient s'ils étaient étiquetés de la même façon que les filles et les femmes, par exemple, l'équipe nationale de rugby des garçons ou encore le tournoi de golf des messieurs.
- ◆ Se préparer à avoir une bonne discussion, et non des solutions toutes faites. Le but est de soulever la question du langage : Pourquoi les gens choisissent leurs mots? Et comment ces mots influent sur leurs interlocuteurs et leurs interlocutrices? En utilisant un langage qui respecte les principes de l'équité homme-femme, les entraîneurs et les entraîneuses auront tendance à valoriser les femmes plutôt qu'à les diminuer.
- ◆ Cette activité peut se révéler utile quand certains incidents survenus pendant un cours ont laissé croire que les entraîneurs ou les entraîneuses ne sont pas sensibles au pouvoir des mots en matière d'équité homme-femme.
- ◆ Permettre aux gens d'avoir des sentiments différents ou de réagir différemment à tels mots ou à telles phrases. Voir plutôt l'intention des gens et comment les mots qu'ils utilisent sont perçus. Il est possible que l'équité homme-femme soit une notion relativement nouvelle pour certains entraîneurs ou entraîneuses, et qu'ils aient besoin de temps pour se sensibiliser à la question et ajuster leur vocabulaire en conséquence.
- ◆ Parler du rôle important des mots dans les blagues sur les hommes et les femmes. L'humour est souvent un indicateur de valeurs. Une des plaintes majeures des filles et des femmes athlètes est la constance de blagues sexistes inappropriées de la part des athlètes et des entraîneurs de sexe masculin. Il s'agit probablement de commentaires portant sur la taille de certaines parties du corps, d'insinuations d'ordre sexuel, de plaisanteries grivoises, de comparaisons entre les membres d'une même équipe, de blagues sur la perte de poids, de remarques sur l'apparence physique, etc. Insister sur l'importance du rôle que joue l'entraîneur ou l'entraîneuse dans l'établissement de normes positives en matière d'humour au sein de son équipe.
- ◆ Il se peut que certains et certaines résistent à approfondir la portée des mots. Certains participants ou participantes peuvent penser qu'il ne s'agit là que d'un autre effort pour devenir «politiquement acceptables.» En tant que responsable de leur formation, le ou la titulaire de cours devrait peut-être insister sur l'importance des mots, surtout pour ce qui est des personnes désavantagées.



4. Les imprimés

Buts

Permettre aux participants et aux participantes de regarder d'un oeil critique les imprimés en matière d'équité homme-femme.

Les sensibiliser aux valeurs qui sous-tendent la production et la création des imprimés, et à la façon dont le langage, les illustrations et les bandes dessinées employés dans ces imprimés peuvent porter atteinte à l'équité homme-femme dans le sport.

Remarque : cette activité est réservée aux participants et aux participantes qui ont eu l'occasion d'explorer et de comprendre l'équité homme-femme, en prenant part à des activités telles que celles qui sont présentées dans les scénarios 1 et 2, en participant à des discussions ou en assistant à des exposés sur le sujet.

Description

Cette activité comprend de l'introspection, du travail en petit groupes et une discussion plénière.

Pour se préparer en vue de cette activité, les titulaires de cours doivent trouver des exemples actuels de publicités, d'articles, d'illustrations, de bandes dessinées, de photographies, etc., qui témoignent de partialité à l'égard de la participation des hommes et des femmes dans le sport. Il n'est pas difficile d'en trouver des exemples — on en trouve dans les revues de sport à grand tirage, dans les annonces qui présentent des femmes en train de regarder passivement des hommes prenant activement part à une activité sportive, dans les photographies montrant des femmes en train de servir des hommes qui font du sport, dans les photographies de maillots de bain dans les revues de sport, dans les annonces publicitaires de breuvage, dans les photographies ou les illustrations présentant des filles en train d'encourager des garçons prenant activement part à un sport, etc.

Expliquer le but de cette activité et l'importance pour les entraîneurs et les entraîneuses de voir les imprimés d'un oeil critique. Insister sur l'importance du rôle qu'ils jouent pour ce qui est de sensibiliser les membres de leurs équipes aux atteintes que portent les imprimés et d'autres aspects de la société à l'équité homme-femme.

Demander aux participants et aux participantes de travailler en groupes de trois ou quatre personnes. Donner à chaque groupe une annonce publicitaire qui porte atteinte à l'équité homme-femme, les feuilles de travail «L'équité homme-femme et les imprimés» et «Manuel *Théorie de l'entraînement*». Demander à chaque groupe de bien regarder l'annonce publicitaire, puis de remplir la feuille de travail. Les membres des groupes auront aussi besoin de leur manuel *Théorie de l'entraînement, Niveau 1* pour remplir la deuxième feuille de travail.

Rassembler les groupes. Discuter de chaque point séparément en demandant aux membres du groupe comment ils ou elles ont réagi. Après avoir discuté de chaque point, animer une discussion sur ce que les entraîneurs et entraîneuses peuvent faire pour exercer une influence sur les imprimés et préparer les athlètes et les autres entraîneurs et entraîneuses à développer un sens critique vis-à-vis des annonces publicitaires, des articles, etc. Leur suggérer de parler d'équité homme-femme avec leurs athlètes quand ils voient dans leur communauté des imprimés qui portent atteinte à l'équité homme-femme.

Après avoir discuté du manuel *Théorie de l'entraînement, Niveau 1*, le ou la titulaire de cours doit préciser qu'il ou elle fera parvenir les commentaires reçus au coordonnateur ou à la coordonnatrice provincial ou territorial de la formation des entraîneurs et des entraîneuses.



Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

- ◆ Penser à l'équilibre homme-femme des petits groupes. Le ou la titulaire de cours peut opter pour des groupes mixtes ou pour deux groupes composés l'un de trois hommes et l'autre de trois femmes dans le but de comparer leurs réponses.
- ◆ **Être critique ne veut pas dire critiquer.** Une approche critique fait appel :
 - à l'ouverture d'esprit, soit la prédisposition consistant à considérer plusieurs aspects d'une même question;
 - à un esprit inquisiteur, soit, par exemple, demander pourquoi les choses se font de cette façon;
 - à la sincérité, car il faut que les participants et les participantes soient francs dans leurs relations avec les autres.
- ◆ Expliquer que les annonces publicitaires utilisées sont récentes, c.-à-d. qu'elles ont été publiées pendant l'année précédant la tenue du cours.
- ◆ Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à formuler des commentaires sur des sujets autres que l'équité homme-femme quand ils rempliront leur feuille de travail.
- ◆ En parcourant les journaux, les livres, les articles, les magazines, etc., être à l'affût d'annonces publicitaires qui sont intéressantes, sujettes à controverse, et qui peuvent être utilisées dans le cadre de ce scénario d'apprentissage.
- ◆ Discuter du fait que les articles, les manuels, les bandes vidéo, etc., sont normalement conçus dans un but bien précis et avec un auditoire particulier en tête. En regardant le matériel, penser à la fois à ce qui est sur l'image et à ce qui n'y est pas. On fait souvent simplement abstraction des filles et des femmes — on ne prend pas en considération leurs points de vue et leurs orientations.
- ◆ Se référer au manuel *Théorie de l'entraînement, Niveau 1* :

Voici un résumé des commentaires reçus à ce jour sur les bandes dessinées et les illustrations du manuel *Coaching Theory, Level 1* :

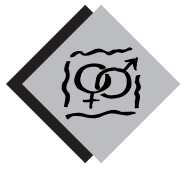
- L'orientation des bandes dessinées est négative dans l'ensemble. Plusieurs ont recours à la moquerie et à la honte plutôt qu'à l'affirmation positive.
- Les bandes dessinées et les illustrations sont conçues par des hommes et les personnages principaux sont des hommes dans des situations où dominent l'agression, les blessures physiques, l'humiliation, etc.
- Certaines bandes dessinées contiennent des métaphores d'origine militaire qui n'ont aucun rapport avec le sport. Elles font un lien entre le sport et des notions militaires telles que la violence, l'agression, la mise à mort, etc.

Remarque : ce sommaire n'est fourni aux titulaires de cours qu'à titre de référence; il est important qu'ils ou elles n'influencent pas les entraîneurs et les entraîneuses, c.-à-d. qu'ils ou elles ne guident pas les pensées de ces derniers et de ces dernières afin d'obtenir une conclusion semblable.

Variantes

- ◆ Adapter ces questions à l'analyse du contenu de bandes vidéo ou de matériel audio-visuel, par exemple, des reportage sur bande vidéo de coupes du monde ou des Jeux olympiques, des films sur le sport, etc.
- ◆ Apporter des séquences vidéo d'annonces publicitaires, de films, de chansons, etc., ou faire référence à de telles séquences pour alimenter la discussion sur l'effet qu'exercent les normes sociales sur les athlètes.

PRO SET AD



L'équité homme-femme et les imprimés

Remarque : veuillez répondre par vous-même aux questions 1 et 2 de la présente feuille de travail avant de discuter de vos réponses avec les autres membres de votre groupe.

1. Dans l'ensemble, quelle impression générale vous donne ce document?

2. Comment les garçons et les filles ou les hommes et les femmes sont-ils présentés dans ce document?

3. Qui tire avantage de la situation? Comment?

4. Qui en subit les conséquences? Comment?

5. Ces points de vue correspondent-ils ou non aux vôtres en tant qu'entraîneur ou entraîneure?

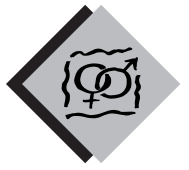


Manuel *Théorie de l'entraînement*

Dans le cadre de son engagement à améliorer de façon suivie l'équité homme-femme, le Programme national de certification des entraîneurs a demandé et a reçu des commentaires constructifs à ce propos sur ses publications. Un certain nombre de ces commentaires portaient sur les bandes dessinées et les illustrations du manuel *Coaching Theory, Level 1*. Veuillez consulter votre manuel *Théorie de l'entraînement, Niveau 1* pour répondre aux questions suivantes.

1. Dans l'ensemble, quelle impression vous donnent, en ce qui a trait à l'équité homme-femme, les bandes dessinées et les illustrations contenues dans ce manuel? Veuillez appuyer vos commentaires sur des exemples précis tirés du manuel.

2. Imaginez que vous soyez responsable du choix des bandes dessinées et des illustrations de la prochaine édition de ce manuel. Sur quels principes vous baseriez-vous pour les sélectionner?



5. En quête de récits sportifs au féminin

Buts

Se rappeler, retrouver ou chercher des articles intéressants et des faits sur des Canadiennes (filles ou femmes) qui ont pratiqué ou qui pratiquent actuellement un sport.

Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à faire le récit d'histoires sportives sur des athlètes de sexe féminin, autant dans le courant de la conversation que lorsqu'ils s'adressent à leurs équipes.

Collectionner des histoires positives sur les filles et les femmes qui font du sport et en faire part aux entraîneurs et aux entraîneuses pour qu'ils les utilisent.

Description

Ce scénario d'apprentissage comprend de la recherche personnelle, de la réflexion, une étude de cas et une discussion de groupe.

Expliquer le but de cette activité et inviter les entraîneurs et les entraîneuses à y participer. Insister sur l'importance de ces récits pour promouvoir la présence des filles et des femmes dans le sport.

Distribuer la feuille de travail *Récits sportifs au féminin* à chaque participant et participante. Leur expliquer qu'ils doivent la remplir pour la séance suivante. Leur demander d'écrire lisiblement parce que chaque récit sera photocopié et remis à tous les participants et participantes.

Après avoir constitué des livrets avec les photocopies de tous les récits qui lui ont été fournis, le ou la titulaire de cours les distribue aux participants et aux participantes. Demander à chacun et à chacune de parler d'une chose importante qu'il ou elle a apprise, ou bien d'un fait particulièrement intéressant survenu à la suite de cette activité.

Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

- ◆ Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à choisir des filles et des femmes qui ne font pas partie de l'actualité au moment du cours.
- ◆ Leur suggérer de s'adresser aux personnes âgées qui, dans leur collectivité, pourraient leur faire part de récits sur des filles et des femmes qui ont, dans le temps, joué un rôle prédominant dans le sport. Cela permet de perpétuer l'histoire du sport au féminin et contribue à promouvoir un sentiment d'appui communautaire à l'égard des filles et des femmes qui sont engagées dans l'activité physique et le sport.
- ◆ Présenter cette tâche d'apprentissage comme un volet important du cours.
- ◆ Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à apporter des photographies des femmes dont ils parlent. Animer une discussion sur ces photographies : par exemple, quelle image des femmes donnent ces photographies?



- ◆ C'est en cherchant des faits et en faisant des études de cas que les entraîneurs et les entraîneuses se familiariseront avec l'équité homme-femme. Ils pourraient, par exemple, constater qu'il n'y a pas autant d'informations sur les femmes que sur les hommes, que leur définition du succès est différente pour les hommes et les femmes, etc.
- ◆ La tradition orale tient une place importante dans la culture du sport. En encourageant les entraîneurs et les entraîneuses à réfléchir à des récits portant sur les filles et les femmes dans le sport, les titulaires de cours contribuent à l'enrichissement de cette tradition. Du point de vue du ou de la titulaire de cours, ce genre d'histoires a aussi le pouvoir :
 - de capter l'attention des participants et des participantes;
 - de faire réfléchir les entraîneurs et les entraîneuses au pouvoir qu'ils ont et à la façon dont ils l'utilisent;
 - d'inclure personnellement les entraîneurs et les entraîneuses dans des événements marquants du sport;
 - d'enseigner des leçons importantes sur le leadership;
 - de contribuer à l'établissement d'une culture positive qui appuie l'équité homme-femme dans le sport;
 - d'aider les titulaires de cours à redécouvrir l'essence du sport¹⁶.
- ◆ Perforer de trois trous le livret constitué et encourager les entraîneurs et les entraîneuses à le garder avec leurs autres documents-ressources en entraînement pour qu'ils puissent le consulter facilement.
- ◆ Encourager les entraîneurs et les entraîneuses à mettre régulièrement leur livret à jour en y ajoutant des coupures de journaux, de nouveaux récits qu'ils ont entendus, etc.
- ◆ Insister sur l'importance pour les entraîneurs et les entraîneuses de se servir d'exemples et de faire part de récits portant sur des filles et des femmes dans le sport, autant au cours de conversations à bâtons rompus avec des gens de leur collectivité, que pendant les séances d'entraînement et les compétitions.

Variantes

Demander aux participants et aux participantes de centrer leurs recherches sur celles «qui n'ont pas pu» ou «ne peuvent pas» jouer. Au dire d'une commentatrice de sport :

«Pour chaque homme qui se remémore un moment important au baseball — le souvenir d'un instant au marbre ou sur le terrain — il y a une femme qui se rappelle qu'elle n'a pas pu jouer au baseball¹⁷.» (Adaptation en français)

16. VAN MANEN, Max. *Researching Lived Experience. Human Science for an Action Sensitive Pedagogy*, London, Ontario, Althouse Press, 1990, p. 121, adapted.

17. BURTON NELSON, Mariah. *Are We Winning Yet? How Women Are Changing Sports and Sports Are Changing Women*, New York, Random House, 1991, p. 11.



II. Deux récits sportifs au féminin

Remplissez cette étude de cas en y inscrivant les faits marquants de deux femmes ou de deux filles canadiennes qui ont remporté du succès en sport amateur. Ces personnes, qui peuvent être une entraîneure, une athlète ou une officielle, n'ont pas nécessairement à être très connues, mais avoir simplement, *selon vous*, connu du «succès».

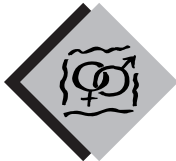
Nom : _____ Âge : _____

Lieu de naissance : _____

Sport : _____

Qu'a-t-elle fait? (Participation, influence sur d'autres personnes, exemple positif, conseils donnés à d'autres, exploits, etc.) :

Quelles sont les principales caractéristiques de cette personne qui ont contribué à son succès?



Nom : _____ Âge : _____

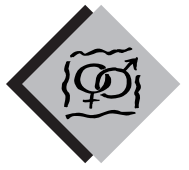
Lieu de naissance : _____

Sport : _____

Qu'a-t-elle fait? (Participation, influence sur d'autres personnes, exemple positif, conseils donnés à d'autres, exploits, etc.) :

Quelles sont les principales caractéristiques de cette personne qui ont contribué à son succès?





6. Le harcèlement sexuel

Buts

Apprendre à connaître l'expérience des femmes athlètes et la responsabilité des entraîneurs et des entraîneuses en matière de harcèlement sexuel dans le sport.

Modifier les attitudes et les comportements qui donnent lieu au harcèlement sexuel dans le sport.

Remarque : cette activité est réservée aux participants et aux participantes qui ont eu l'occasion d'explorer et de comprendre l'équité homme-femme, en prenant part à des activités telles que celles qui sont présentées dans les scénarios 1, 2 et 4, en participant à des discussions ou en assistant à des exposés sur le sujet.

Description

Ce scénario d'apprentissage comprend de la lecture personnelle, de l'autocritique, des questionnaires, des discussions avec un ou une athlète et un entraîneur ou une entraîneuse, et une discussion plénière.

À la fin de la séance précédente, expliquer que la prochaine séance traitera de l'équité homme-femme et demander aux entraîneurs et aux entraîneuses de lire l'article «Harcèlement sexuel : expériences des femmes athlètes et responsabilités des entraîneurs» qui est inclus dans le présent scénario d'apprentissage. Leur demander également de répondre aux questions qui figurent dans les listes de vérification. Pour répondre à certaines de ces questions, il leur faudra interroger un autre entraîneur ou une autre entraîneuse et une athlète. Insister sur l'importance de s'adresser à des entraîneurs ou à des entraîneuses et à des athlètes qui ont suffisamment de maturité pour se soumettre à ces questions.

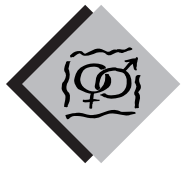
À la séance suivante, animer une discussion en s'appuyant sur les questions suivantes :

- ◆ Qu'est-ce qui vous a frappé ou frappée dans cet article? (Surprises, nouvelles notions apprises, désaccords, etc.)
- ◆ Êtes-vous d'accord avec les conclusions de cet article? Pourquoi ou pourquoi pas?
- ◆ En quoi un article de ce genre correspond-il à votre expérience d'entraîneur ou d'entraîneuse?
- ◆ Avez-vous déjà été impliqué ou impliquée dans une affaire de harcèlement ou bien êtes-vous conscient ou consciente que le harcèlement sexuel existe dans votre sport? (Comment vous sentiez-vous? Qu'avez-vous fait? Agiriez-vous différemment aujourd'hui?)
- ◆ Pensez-vous qu'il s'agit de harcèlement sexuel quand on insiste pour que les filles et les femmes portent certains vêtements, en se fondant sur la façon dont on s'attend à ce que les filles et les femmes s'habillent au lieu de se baser sur ce qui est nécessaire pour participer à un sport? (Par exemple, comparer les hommes et les femmes en gymnastique.)
- ◆ Qu'est-ce que vous pourriez *arrêter de faire, commencer à faire, continuer de faire* pour enrayer le harcèlement sexuel?

Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

- ◆ Si les entraîneurs et les entraîneuses ne sont pas abonnés à *Science du SPORT*, photocopier l'article pour chacun et chacune d'eux.
- ◆ Leur demander de faire attention aux personnes qu'ils choisissent pour participer à ce travail; certaines ne se sentiront peut-être pas à l'aise à l'idée de faire part de cette information.





Harcèlement sexuel : expériences des femmes athlètes et responsabilités des entraîneurs¹⁸

par Helen Lenskyj

À propos de l'auteure

Helen Lenskyj est professeure de faculté de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario. C'est l'auteure de *Out of Bounds: Women, Sport and Sexuality* et de *La femme, le sport et l'activité physique: recherche et bibliographie*.

Introduction

Depuis une dizaine d'années, le public prend de plus en plus conscience du problème du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, dans les universités et dans la communauté en général. Malgré cela, on n'a prêté que peu d'attention au problème du harcèlement dont sont victimes les femmes dans le contexte des sports et de l'éducation physique. Au Canada, en dépit des récents changements politiques et législatifs destinés à rendre le statut des femmes dans les sports plus équitable, il est évident que les femmes athlètes ont encore des obstacles à surmonter. Il est donc important de déterminer jusqu'à quel point le harcèlement sexuel contribue au climat de malaise que l'on trouve dans les sports et qui gêne la pleine participation des femmes, jeunes et moins jeunes.

Harcèlement sexuel et violence

L'analyse de la violence des hommes contre les femmes, effectuée par Elizabeth Stanko (1985), présentée du point de vue des femmes, indique la présence d'un comportement violent continu, en commençant par le coup d'oeil grivois ou le sifflement au passage d'une femme dans la rue et allant jusqu'à l'agression sexuelle et le viol par un copain. L'agression d'un homme contre une femme s'explique comme une prise de pouvoir qui revêt une forme sexuelle et pas seulement comme un simple acte sexuel. Par exemple, par sa position, son sexe et son âge, un entraîneur est en position de pouvoir par rapport à une jeune athlète; dans la relation entre entraîneur et athlète, on peut donc envisager un abus de pouvoir et du harcèlement sexuel de la part de l'entraîneur envers l'athlète. Lorsque l'entraîneur est blanc et l'athlète noire, il existe aussi une possibilité de harcèlement raciste.

Dans l'étude du harcèlement sexuel du point de vue des femmes, on évite de blâmer la victime. Par exemple, si une femme est victime de harcèlement, on ne l'accuse pas de n'avoir «aucun sens de l'humour» ou d'être «prude», lorsqu'il s'agit de commentaires sexuels lancés en passant, ou de ne pas se comporter comme «les gars». En sport, il s'agit encore d'une activité historiquement très compétitive qui est organisée par des hommes et pour des hommes. On ne peut pas blâmer les jeunes filles et les femmes qui ont des valeurs, intérêts et perspectives différents. Les recherches montrent que pour certaines, il faut accorder une plus grande importance au plaisir et à l'amitié qu'à la nécessité de battre son adversaire.

18. Reproduction de l'article «Harcèlement sexuel : expériences des femmes athlètes et responsabilités des entraîneurs», *Science du sport*, 12(6), 1992. Pour en obtenir des exemplaires supplémentaires, prière de communiquer avec l'Association canadienne des entraîneurs.



Dans une discussion sur le harcèlement sexuel dans le sport, il faut aborder le problème de harcèlement homophobe contre les femmes, c'est-à-dire le harcèlement basé sur la peur et la violence envers les lesbiennes. La participation des femmes dans le domaine du sport, domaine traditionnellement réservé aux hommes, a entraîné, depuis plusieurs décennies, des accusations de lesbianisme contre toutes les sportives, sans égard pour leur préférence sexuelle (Lenskyj 1986). La crainte d'être accusées de lesbianisme peut empêcher certaines femmes athlètes de repousser des avances sexuelles non-désirées ou de rapporter des cas de harcèlement sexuel puisqu'elles croient que ces actions pourraient indiquer qu'elles ne sont pas attirées sexuellement par les hommes et qu'elles sont donc lesbiennes.

Des études faites sur la violence envers les femmes montrent que de nombreuses femmes choisissent le silence comme moyen de faire face à la honte et à la culpabilité (Stanko 1985). Ce n'est que récemment que certaines sportives ont parlé publiquement de leurs expériences (Crosset 1990; Lackey 1990). Comme d'autres femmes dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes, plusieurs femmes athlètes semblent se résigner à subir le harcèlement verbal et physique. Une des premières études publiées sur le harcèlement sexuel dans le sport des universités et collèges américains suggérait que les sentiments d'impuissance éprouvés par les femmes sont à l'origine de cette acceptation apparente de langage vulgaire et d'attouchements gênants par les entraîneurs (Lackey 1990).

Harcèlement sexuel dans le sport et l'éducation physique

Ma recherche courante sur le harcèlement sexuel dans le sport et l'éducation physique canadiens a révélé des ressemblances avec l'étude américaine de Lackey. On citera les réponses à une demande d'information sur les cas de harcèlement sexuel subis par les femmes (Lenskyj 1990) pour illustrer le harcèlement pratiqué par les entraîneurs sur les femmes athlètes.

Le problème du harcèlement n'est pas nouveau. Dans les années 1970, une ancienne étudiante d'éducation physique d'une université de l'Ontario a rapporté que l'entraîneur d'une équipe féminine de natation aurait eu, paraît-il, un sérieux problème d'alcoolisme et qu'il était souvent «saoûl et odieux» devant les étudiants. Il avait la réputation de pincer les fesses, de toucher les étudiantes sans y être invité («les mains baladeuses») et de rentrer dans le vestiaire des femmes pendant qu'elles se changeaient. La solution adoptée par le département pour résoudre ce problème a été de lui conseiller de prendre un congé sabbatique.

Les jeunes femmes athlètes sont particulièrement vulnérables lorsqu'il s'agit de harcèlement sexuel. Étant donné qu'elles ont passé beaucoup de temps à s'entraîner plutôt qu'à socialiser, elles n'ont peut-être pas toujours développé des stratégies pour se défendre comme l'ont fait leurs collègues plus actives sexuellement. Le problème est encore plus grave pour les jeunes lesbiennes qui n'ont que très peu d'expérience lorsqu'il s'agit d'avances sexuelles venant des hommes. Pour les jeunes Noires ou les jeunes femmes d'ethnies diverses, le harcèlement peut être raciste. Une athlète du Manitoba a rapporté qu'un entraîneur avait fait des avances à une de ses camarades de l'école secondaire; ce même entraîneur, qui était marié, a continué à les entraîner à l'université et a continué à leur faire des avances sexuelles. Cette athlète a entendu parler de ces incidents après avoir abandonné ce sport — ce qui suggère que cette femme a gardé le silence pour se protéger.

Alors que l'on pourrait s'attendre à un niveau élevé d'affirmation de soi et de force de caractère de la part de ces femmes qui sont des athlètes de compétition, il est évident que l'autorité de l'entraîneur ainsi que l'emprise psychologique et quelquefois abusive qu'il exerce, ne sont que rarement mises en échec par celles-ci (Clark et Gwynne-Timothy 1988; Crosset 1990).



Les liaisons sexuelles entre les jeunes femmes athlètes et les entraîneurs sont si courantes que nombreuses sont les athlètes qui les considèrent comme «normales» et même désirables pour des raisons financières et pratiques, surtout si elles se terminent par le mariage (Robinson 1990). Selon un journaliste d'Ottawa, elles sont «aussi courantes que l'herbe» (O'Hara 1990). Certains entraîneurs qui se sont engagés dans une relation sexuelle avec une athlète laissent leur position à quelqu'un d'autre (volontairement ou de force). D'autres maintiennent leurs relations sexuelles avec une ou plusieurs athlètes, sans risque apparent. Une femme qui a répondu à l'enquête a noté (en parlant de l'entraîneur d'athlétisme d'une université de l'Ontario) qu'il avait «des liaisons de temps en temps avec les athlètes».

Il semble fort probable qu'un entraîneur qui a des relations sexuelles avec une jeune athlète se sert de son pouvoir et de son autorité. De plus, comme il est très difficile pour les jeunes filles de s'entraîner à la compétition, surtout à l'extérieur des grands centres urbains, on peut penser que le fait de repousser les avances sexuelles de son entraîneur pourrait signifier la fin de la carrière d'athlète d'une jeune femme. Dans un des cas cités dans l'étude, on mentionne que cela s'est en effet produit.

Harcèlement homophobe

Ce n'est que tout récemment qu'on a discuté publiquement de la question du harcèlement des lesbiennes dans le contexte du sport. Depuis 1983, plusieurs associations nationales de sport et d'éducation physique en Amérique du Nord, y compris l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et le loisir (L'ACSEPL) et l'American Alliance for Health, Physical Education, Recreation and Dance (AAHPERD) ont tenu des sessions d'information sur l'homophobie durant leur congrès annuel. Les réponses recueillies pendant ces sessions ont permis d'élaborer une image nette du climat de malaise qui existe pour les lesbiennes dans le contexte du sport et de l'éducation physique (Lenskyj 1991). Et pourtant, un grand nombre de lesbiennes continuent à participer dans les sports et dans le leadership sportif; elles sont souvent victimes de pratiques d'embauche et de mise à pied discriminatoires (Baxter 1987; Kort 1982; Macintosh et Whitson 1990; Potera et Kort 1986; Vance 1983).

L'exemple d'une femme qui a eu des expériences homophobes dans une université de l'Ontario illustrera certaines barrières auxquelles se heurtent les lesbiennes dans le sport. Sue était une athlète pleine de talent qui ne cachait pas qu'elle était lesbienne depuis plusieurs années. Il y a quelques années, alors qu'elle était étudiante de première année en éducation physique, elle a fait des essais pour l'équipe de soccer de l'université. Une de ses amies lesbiennes l'avait avertie que l'entraîneuse n'acceptait pas les lesbiennes dans son équipe et qu'il vaudrait mieux ne pas mentionner son expérience antérieure dans une ligue locale de lesbiennes.

Trois joueuses qui avaient joué dans cette ligue de lesbiennes — et qui étaient, d'après Sue, d'excellentes joueuses — n'ont pas été sélectionnées, et Sue elle-même a été rejetée au dernier moment. L'équipe se composait ainsi de femmes qui «ne s'intéressaient que vaguement au soccer», alors que plusieurs des meilleures joueuses avaient été rejetées. Les deux lesbiennes qui sont restées dans l'équipe ne se sont pas identifiées comme telles et elles n'ont fait partie de la ligue locale de lesbiennes qu'après avoir quitté l'équipe universitaire. Même si elle avait beaucoup de soutien parmi ses amies (lesbiennes et non-lesbiennes) d'éducation physique, Sue a trouvé l'expérience tellement démoralisante qu'elle ne s'est présentée à aucune autre équipe universitaire.



Harcèlement et problèmes de nutrition

Les femmes ayant des activités qui, par leur nature, attirent les regards des hommes, sont particulièrement vulnérables au harcèlement en ce qui concerne le régime et la taille. Les jeunes femmes qui pratiquent des sports esthétiques tels que la gymnastique, le patinage artistique et la nage synchronisée sont constamment soumises aux regards. On évalue leur performance du point de vue du mérite artistique et technique, et on considère qu'un corps très mince est un signe de beauté physique et donc, essentiel pour le mérite artistique.

Parmi la littérature consacrée aux problèmes de nutrition, on trouve une grande quantité de documents sur le harcèlement sexuel et psychologique par les entraîneurs par rapport à la taille et à la forme du corps des femmes athlètes. Un grand nombre de femmes athlètes emploient des méthodes dangereuses de contrôle de poids pour maintenir l'avantage sur leurs adversaires et satisfaire les normes d'attrance hétérosexuelle des entraîneurs, des juges et des spectateurs (Rosen et Hough 1988; Black et Burckes-Miller 1988; Teskey 1986; Crosset 1990; Ciliska et Rice 1989).

La recherche montre que des remarques — même peu sérieuses — sur le poids peuvent induire des jeunes femmes à employer des méthodes dangereuses de contrôle de poids, et les entraîneurs peu sensibles peuvent aggraver le problème en critiquant ouvertement les athlètes qui n'ont pas maintenu un poids arbitrairement choisi (Overdorf 1987; Rosen et Hough 1988). Certains entraîneurs vont bien au-delà des remarques faites «en passant». En discutant publiquement avec des femmes athlètes, j'ai souvent entendu dire que certains entraîneurs se moquent publiquement et humilient des jeunes filles et des femmes qui ont pris du poids en les obligeant à se peser publiquement une fois par semaine et en affichant la liste des «grosses» sur le mur du gymnase. Les femmes se souviennent de cette humiliation pendant très longtemps.

Une étude type sur les problèmes de nutrition et les relations entre entraîneurs et athlètes (Jaffe 1988) montre que si la plupart des entraîneurs sont au courant du problème et s'en inquiètent, seuls quelques-uns d'entre eux rapportent qu'ils ont remarqué des cas parmi les jeunes filles et les femmes qu'ils entraînent, peut-être parce qu'ils en ignorent les signes et les symptômes.

On a développé des directives qui se trouvent dans la documentation professionnelle des entraîneurs, par exemple, Black et Burckes-Miller (1988); Grandjean (1991); Johnson et Tobin (1991); Nelson (1987); Slavin (1987). Parmi celles-ci : Comment s'informer sur les problèmes de nutrition? Comment identifier les premiers signes de problèmes? Comment conseiller les athlètes au sujet de la nutrition? Comment maintenir le secret et traiter avec sensibilité les athlètes qui souffrent peut-être de problèmes de nutrition?

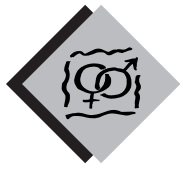
Conclusion

On considère encore trop souvent les domaines du sport et de l'éducation physique comme étant réservés aux hommes. Ceux qui ont pratiqué le harcèlement sexuel ont probablement su s'en tirer sans être découverts ou punis, et ils risquent de continuer.

Les jeunes filles et les femmes tolèrent souvent le harcèlement et les commentaires homophobes simplement pour survivre.

Le comportement abusif des entraîneurs peut contribuer aux problèmes de nutrition des femmes athlètes.

Même si les femmes peuvent entreprendre quelques démarches nécessaires, ce n'est pas le comportement des femmes qu'il faut changer, mais plutôt celui des hommes qui pratiquent le harcèlement.



Recommandations

- ◆ Tous les organismes de sport devraient développer, publier et appliquer des directives de rejet absolu du harcèlement sexuel.
- ◆ Les programmes de certification des entraîneurs devraient inclure de l'information et de la conscientisation sur la question de harcèlement sexuel et homophobe.
- ◆ Les programmes de certification des entraîneurs devraient inclure de l'information précise sur les problèmes de nutrition et donner des directives aux entraîneurs.
- ◆ Les entraîneurs déjà certifiés devraient obligatoirement assister à des ateliers sur ces questions.
- ◆ Les journaux professionnels devraient publier des numéros spéciaux traitant du harcèlement sexuel et des problèmes de nutrition.
- ◆ Les comités de femmes à l'intérieur des organismes nationaux de sport devraient élaborer des mécanismes de soutien pour les filles et les femmes qui ont été victimes de harcèlement.

Listes de contrôle

Toute fille ou femme a le droit de se sentir en sécurité lorsqu'elle participe à un sport ou à une activité de conditionnement physique.

Le concept de sécurité dépasse largement l'environnement physique, même s'il faut aussi tenir compte de celui-ci. Il y a d'autres aspects moins tangibles de l'environnement qui sont aussi importants lorsqu'il s'agit de la sécurité des filles et des femmes. Ce sont des facteurs qui contribuent au climat peu agréable que les filles et les femmes trouvent dans de nombreux contextes de sport.

Les listes de contrôle ci-dessous sont destinées à souligner l'importance des questions de sécurité pour les filles et les femmes dans les activités de sport et d'éducation physique.

Pour les entraîneurs

Le climat général

- ◆ Prenez-vous des mesures pour rendre les locaux sécuritaires pour les filles et les femmes?
- ◆ Signalez-vous aux responsables les éclairages insuffisants, les graffiti, les débris et les vitres cassées?
- ◆ Surveillez-vous le comportement des spectateurs?
- ◆ Intervenez-vous en cas de harcèlement sexuel par des spectateurs?
- ◆ Enlevez-vous les images choquantes (nudité, «pin-ups») ou les graffiti sur les murs?
- ◆ Êtes-vous prêt à intervenir en cas de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle?
- ◆ Savez-vous ce qui constitue une offense qu'il faut rapporter?
- ◆ Vous considérez-vous comme un porte-parole sur les questions de sécurité pour les femmes?

Votre comportement personnel

- ◆ Regardez-vous les femmes athlètes d'une manière gênante ou inopportune?
- ◆ Faites-vous des remarques désobligeantes ou peu flatteuses sur les filles ou les femmes?
- ◆ Appelez-vous les femmes «filles»? Parlez-vous de votre équipe en disant «mes filles»?
- ◆ Faites-vous des blagues sexistes, racistes ou homophobes?
- ◆ Faites-vous des sous-entendus sexuels quand vous parlez?



- ◆ Faites-vous des remarques désobligeantes sur le corps ou le poids des femmes athlètes?
- ◆ Touchez-vous les femmes athlètes d'une manière gênante?
- ◆ Comprenez-vous la différence entre le contact physique acceptable dans le contexte du sport (par exemple «spotting» en gymnastique) et un contact physique inopportun?
- ◆ Avez-vous déjà invité une athlète à sortir avec vous?
- ◆ Avez-vous traité une athlète d'une manière spéciale (par exemple en la sélectionnant pour une équipe) en échange de relations sexuelles?

Pour les femmes athlètes

Le climat général

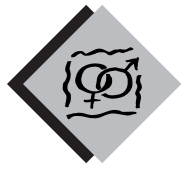
- ◆ Vous sentez-vous en sécurité lorsque vous vous entraînez ou vous pratiquez ici?
- ◆ Vous sentez-vous en sécurité lorsque vous venez ici ou lorsque vous rentrez chez vous?
- ◆ L'endroit est-il bien entretenu (éclairage, vitres cassées, débris, graffiti)?
- ◆ Y a-t-il des images choquantes (nudité, «pin-ups», bandes dessinées) ou des graffiti sur les murs?
- ◆ Est-ce que le système de sécurité est convenable (gardes, téléphones d'urgence)?
- ◆ Est-ce que les spectateurs vous harcèlent (verbalement ou non) pendant que vous pratiquez et que vous vous entraînez?
- ◆ Est-ce que les instructeurs et le reste du personnel sont capables d'agir en cas de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle?

L'entraîneur

- ◆ Est-ce que l'entraîneur vous regarde d'une manière gênante?
- ◆ Est-ce qu'il fait des remarques désobligeantes ou peu flatteuses sur les femmes?
- ◆ Est-ce qu'il fait des blagues ou des commentaires sexistes, racistes ou homophobes?
- ◆ Est-ce qu'il fait des commentaires humiliants sur votre corps ou votre poids?
- ◆ Est-ce qu'il vous touche d'une manière gênante?
- ◆ Est-ce qu'il comprend la différence entre le contact physique acceptable dans le contexte du sport (par exemple «spotting» en gymnastique) et le contact physique inopportun en dehors du sport?
- ◆ Est-ce que votre entraîneur vous a déjà invitée à sortir avec lui?
- ◆ Vous a-t-il déjà suggéré qu'il vous ferait un traitement de faveur (par exemple en vous sélectionnant pour l'équipe) si vous consentiriez à avoir des relations sexuelles avec lui?
- ◆ Vous sentiriez-vous en sécurité si vous étiez toute seule avec votre entraîneur?
- ◆ Avez-vous vérifié comment il s'était comporté auparavant envers les femmes avant de décider de vous entraîner avec lui?
- ◆ Avez-vous parlé à d'autres femmes dans la classe, le club ou l'équipe au sujet de la manière dont il traite les femmes?

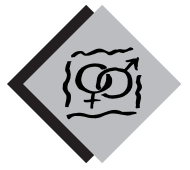
Références

- Baxter, B. 1987. Out to change the sport system. Dans Everyday Collective (éd.) *Everywoman's Almanac*. Toronto: Women's Press.
- Birrell, S., et D. Richter. 1987. Is a diamond forever? *Feminist transformations of sport*. Women's Studies International Forum, 10:4, 395–410.



- Black, D., et M. Burckes-Miller. 1988. Male and female college athletes: use of anorexia nervosa and bulimia nervosa weight loss methods. *Research Quarterly*, 59:3, 252–6.
- Ciliska, D., et C. Rice. 1989. Body image/body politics. *Healthsharing*, 10:3, 13–17.
- Clark, H., et S. Gwynne-Timothy. 1988. *Stroke*. Toronto: Lorimer.
- Crosset, T. 1990. The abusive coach. Unpublished paper Brandeis University.
- Grandjean, A.C. 1991. Eating disorders: the role of the athletic trainer. *Athletic Training*, 26:2, 105–116.
- Jaffee, L. 1988. Eating disorders and coach/athlete relationships. *Melpomene Report*, 7:1, 12–13.
- Johnson, C., et D.L. Tobin. 1991. The diagnosis and treatment of anorexia nervosa and bulimia among athletes. *Athletic Training*, 26:2, 119–28.
- Kort, M. 1982. High marks for homophobia. *Women's Sports*, 4:11, 20–21.
- Lackey, D. 1990. Sexual harassment in sports. *Physical Educator*, 47:2, 22–6.
- Lenskyj, H. 1986. *Out of Bounds: Women, Sport and Sexuality*. Toronto: Women's Press.
- Lenskyj, H. 1990. Sexual harassment and sexual abuse: an issue for women in sport. *Action Newsmagazine*, 8:2, 16.
- Lenskyj, H. 1991. Combatting homophobia in sport and physical education. *Sociology of Sport Journal*, 8:1, 61–9.
- Macintosh, D., et D. Whitson. 1990. *The Game Planners*. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Nelson, A. 1987. Eating disorders and female athletes. *Melpomene Report*, 6:3, 9–12.
- ni Cobhan, L. 1982. Lesbians in physical education and sport. Dans M. Cruikshank, éd. *Lesbians Studies*. New York: Feminist Press.
- O'Hara, J. 1990. Coaches must walk fine line. *Ottawa Sun* (November 14), 31.
- Overdorf, V. 1987. Conditioning for thinness: the dilemma of the eating disordered athlete. *JOPERD*, 58:4, 62–5.
- Potera, C., et M. Kort. 1986. Are women coaches an endangered species? *Women's Sport and Fitness*, 8:9, 34–5.
- Robinson, L. 1990. Beating the pink ribbon syndrome. *The Globe and Mail* (August 23), A15.
- Rosen, L., et D. Hough. 1988. Pathogenic weight control behaviors and female college gymnasts. *The Physician and Sportsmedicine*, 16:9, 140–3.
- Slavin, J. 1987. Eating disorders in athletes. *JOPERD*, 58:3, 33–6.
- Stanko, E. 1985. *Intimate Intrusions*. London: Routledge and Kegan Paul.
- Teskey, S. 1986. Hooked on perfection. *Verve* (Aug/Sept), 40–2.
- Vance, S. 1983. Former basketball coach settles lawsuit against University of South Carolina officials. *Chronicle of Higher Education*, 27, 21.





7. L'homophobie dans le sport

Buts

Comprendre ce qu'est l'homophobie.

Permettre aux entraîneurs et aux entraîneuses d'explorer leurs sentiments ou leurs réactions face au fait de travailler avec des entraîneurs ou des entraîneuses et des athlètes qui sont homosexuels ou homosexuelles.

Remarque : cette activité est réservée aux participants et aux participantes qui ont eu l'occasion d'explorer et de comprendre l'équité homme-femme, en prenant part à des activités telles que celles qui sont présentées dans les scénarios 1, 2 et 4, en participant à des discussions ou en assistant à des exposés sur le sujet. Il **n'est pas approprié** de faire participer à cette activité des groupes et des personnes qui n'ont pas eu l'occasion de le faire.

Description

Ce scénario d'apprentissage comprend une lecture personnelle, des discussions, un questionnaire introspectif, de l'autocritique, une discussion de groupe et une discussion plénière.

À la fin de la séance précédente, expliquer que la prochaine séance traitera de l'homophobie dans le sport et demander aux entraîneurs et aux entraîneuses de lire l'article «Harcèlement sexuel : expériences des femmes athlètes et responsabilités des entraîneurs», inclus dans le scénario précédent.

Remarque : si les membres du groupe ont déjà lu l'article, suggérer qu'ils en relisent la deuxième moitié afin de se préparer en vue de cette séance.

À la séance suivante, animer une discussion par équipes de trois ou quatre personnes en s'appuyant sur les questions suivantes :

- ◆ Quand vous étiez jeune, qu'est-ce que vous et vos amis ou amies (enfants âgés de 5 à 13 ans) avez appris sur les homosexuels et les homosexuelles?
- ◆ Qu'avez-vous appris et rejeté depuis?
- ◆ Qu'avez-vous appris et continuez à croire?

Regrouper tout le monde pour une discussion plénière et leur demander ce qui est ressorti des discussions. Mentionner la grande disparité d'antécédents, d'éducation, d'expériences, etc., qui existe entre les membres du groupe. Insister sur le fait que les athlètes ont des antécédents tout aussi différents. Certaines personnes auront des parents, des oncles ou des tantes, des frères ou des soeurs, etc., qui sont homosexuels ou homosexuelles. Certains participants ou certaines participantes peuvent être homosexuels ou homosexuelles et ne pas dévoiler leur orientation sexuelle.

Après cette discussion, expliquer ce qu'est l'homophobie et les conséquences qu'elle entraîne en matière de harcèlement sexuel pour les entraîneurs, les entraîneuses et les athlètes. Se référer à l'article fourni pour clarifier certaines questions. Voici quelques définitions qui peuvent s'avérer utiles¹⁹ :

- ◆ **L'homophobie** : la peur des homosexuels et des homosexuelles et la haine, le dégoût et les préjugés qui naissent de cette peur. L'homophobie a trait aux attitudes négatives et aux préjugés des gens.

19. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SIDA, *L'homophobie, l'hétérosexisme et le SIDA*, Ottawa, 1991, p. 64–66, Adaptation.



- ◆ **L'homophobie intériorisée** : le barrage constant de messages négatifs sur l'homosexualité peut entraîner un homosexuel ou une homosexuelle à avoir peur et honte de sa propre sexualité. Une personne qui intériorise ces sentiments peut se sentir «malade», «pervertie», «anormale», etc.
- ◆ **Un homosexuel ou une homosexuelle** :
 - un homme qui préfère la compagnie des hommes ou une femme qui préfère la compagnie des femmes sur le plan affectif, sexuellement et socialement, et qui se perçoit comme un homosexuel ou une homosexuelle;
 - une femme ou un homme qui s'intéresse érotiquement, moralement, sur le plan affectif et socialement à une personne de son sexe, même si cet intérêt n'est pas exprimé sur le plan sexuel.
- ◆ **L'hétérosexisme** est la promotion par les institutions de la supériorité de l'hétérosexualité et la conviction que tout le monde est hétérosexuel. L'hétérosexisme repose sur l'hypothèse selon laquelle il est fondamentalement mieux ou plus moral d'être hétérosexuel ou hétérosexuelle que d'être homosexuel, homosexuelle, bisexuel ou bisexuelle. Tout comme le racisme, le sexisme et d'autres formes de discrimination, l'hétérosexisme accorde des privilèges aux membres du groupe dominant (les hétérosexuels et hétérosexuelles) et prive de privilèges les membres du groupe moins puissant (les homosexuels, homosexuelles, bisexuels et bisexuelles).

Distribuer la feuille de travail sur l'homophobie et demander aux participants et aux participantes de la remplir pour approfondir leur compréhension de l'homophobie dans le sport. Expliquer qu'il ne s'agit pas d'émettre des hypothèses sur les orientations sexuelles des entraîneurs et des entraîneuses du groupe, et que personne n'aura à communiquer son résultat.

Animer une discussion à l'aide des questions suivantes :

- Comment vous sentiez-vous et que pensiez-vous pendant que vous remplissiez ce questionnaire?
- Êtes-vous d'accord avec votre pointage? Pourquoi? Pourquoi pas?
- À quelles questions avez-vous eu le plus de mal à répondre? Pourquoi?
- À quelles questions avez-vous eu le plus de facilité à répondre? Pourquoi?
- Des surprises? Du nouveau? Des questions?
- Pensez aux personnes avec lesquelles vous travaillez. Comment, selon vous, réagiraient-elles à ce questionnaire?
- Compte tenu de vos réponses au questionnaire et de la discussion qui a suivi, qu'avez-vous appris qui pourrait vous être utile en tant qu'entraîneur ou entraîneuse? Que pourriez-vous faire pour donner suite à cet apprentissage et améliorer l'entraînement que vous donnez?

Conseils pratiques à l'intention des titulaires de cours

- ◆ Certains titulaires de cours ne seront peut-être pas familiers avec la notion d'homophobie dans le sport. Ils ou elles pourraient vouloir faire cette activité d'apprentissage eux-mêmes ou elles-mêmes en groupe avant de la présenter à des entraîneurs et à des entraîneuses. Cela pourrait leur permettre de se sentir plus à l'aise avec le sujet et de soulever des points de discussion dont ils se serviraient avec les entraîneurs et les entraîneuses.
- ◆ Ne pas prendre pour acquis que tous les participants et participantes du cours sont hétérosexuels. Le fait d'assumer que les membres du groupe représentent différentes orientations sexuelles a des répercussions importantes sur la manière dont le ou la titulaire de cours présente cette activité et sur le rapport général qu'il ou elle établit avec les participants et participantes du cours.
- ◆ Consulter en annexe la section «Lectures supplémentaires» pour obtenir de l'information additionnelle au sujet de cette activité d'apprentissage.



- ___ 12. Ça ne me dérangerait pas d'apprendre que l'entraîneuse de ma fille est homosexuelle.
- ___ 13. Je serais mal à l'aise d'apprendre que mon ou ma partenaire ou que mon conjoint ou ma conjointe a une attirance pour des personnes de son sexe.
- ___ 14. Je me sentirais à l'aise de converser avec un homosexuel ou une homosexuelle à une réception.
- ___ 15. Je me sentirais mal à l'aise si j'apprenais que mon patron est homosexuel ou que ma patronne est homosexuelle.
- ___ 16. Ça ne me dérangerait pas de traverser un quartier de la ville où la majorité des gens sont des homosexuels.
- ___ 17. Ça me dérangerait de découvrir que mon médecin est homosexuel ou homosexuelle.
- ___ 18. Je me sentirais à l'aise d'apprendre que mon meilleur ami ou ma meilleure amie (du même sexe que moi) est homosexuel ou homosexuelle.
- ___ 19. Cela me mettrait mal à l'aise d'apprendre que l'entraîneur de mon fils est homosexuel.
- ___ 20. Je serais à l'aise de travailler étroitement avec un ou une athlète homosexuel ou homosexuelle.

Le pointage

Vous devez inverser les points des énoncés suivants :

3, 5, 7, 8, 10, 11, 13, 15, 17, 19.

Pour ce faire, il faut changer de la façon suivante le chiffre que vous avez inscrit :

- 1 devient 5
- 2 devient 4
- 3 reste 3
- 4 devient 2
- 5 devient 1

Une fois que vous aurez inscrit les nouveaux chiffres et biffé les anciens, faites le total de vos points en additionnant tous les chiffres. Votre résultat : _____.

Cette échelle mesure ce que vous ressentez à l'idée de travailler ou d'être en relation avec des entraîneurs, des entraîneuses ou des athlètes qui sont homosexuels ou homosexuelles. La note minimale est de 20, ce qui représente le niveau de gêne le moins élevé. La note maximale est de 100 et représente le niveau le plus élevé.

En général, un résultat compris entre 20 et 40 indique que vous acceptez probablement bien l'homosexualité. S'il se situe entre 41 et 60, vous acceptez probablement assez bien l'homosexualité. S'il est compris entre 61 et 80, vous êtes modérément homophobe; s'il se situe entre 81 et 100, vous êtes probablement très homophobe.



ANNEXE A : L'équité et l'accès²²

De ces valeurs ressort la notion de justice qui, elle, se manifeste dans l'accès et l'équité.

Riches de leurs aptitudes et de leur esprit athlétique, les Canadiens s'adonnent avec autant de plaisir à des activités physiques qu'au sport de haute performance... Le sport occupe une place importante dans la vie des Canadiens. Des personnes de tous les âges et de tous les niveaux d'aptitude peuvent s'adonner à des activités physiques au sein de leur propre collectivité.

«Une vision du sport au Canada»
Rapport du Groupe de travail (Ottawa, 1992)

Cette vision est le reflet d'un désir : que tous les Canadiens puissent prendre part au sport de leur choix. Ce concept du «sport pour tous» s'appuie sur les valeurs d'équité et d'accès auxquelles la collectivité sportive a exprimé son adhésion tout au long des consultations. La réalité actuelle, toutefois, montre que de nombreux Canadiens se butent à d'importants obstacles qui entravent leur participation au sport. Le système sportif n'admet pas tous les Canadiens.

Le présent chapitre traite des problèmes d'équité et d'accès rencontrés par différents groupes de Canadiens notamment les femmes, les autochtones, les Canadiens et Canadiennes ayant un handicap et les minorités ethniques et visibles. Le concept d'inclusion est le principe qui sous-tend l'idée de sport pour tous.

La dimension régionale, qui n'est pas abordée dans ce chapitre, est l'un des modificateurs déterminants de l'expérience sportive. Les régions moins nanties du Canada ont de plus en plus de mal à offrir les programmes, les installations et les compétitions indispensables. Il s'agit là d'une réalité canadienne que nous devons examiner si nous voulons rendre le sport plus équitable et plus accessible pour tous les Canadiens.

Même si les groupes mentionnés précédemment sont touchés de façon différente par les problèmes d'équité et d'accès, on constate tout de même des similarités. Il existe des obstacles communs à la participation, notamment la discrimination, le manque de dirigeants en mesure d'influer sur le système sportif principal et le manque de liens encourageant la communication et la collaboration avec ce système.

De plus, chaque groupe a ses propres problèmes et ses approches privilégiées relativement à l'inclusion. Les femmes désirent jouer un rôle dans les activités courantes de la plupart des sports. Les personnes handicapées recherchent une participation plus sélective et la possibilité de négocier l'équité et l'accès auprès d'organismes choisis. Les peuples des premières nations préfèrent inculquer les valeurs culturelles à leurs jeunes avant que ceux-ci ne s'intègrent au système sportif principal à des niveaux plus élevés. Les groupes ethniques et minoritaires, très variés, sont aux prises avec des problèmes et des choix propres aux intérêts de chaque groupe ou individu.

L'équité et l'accès, ou le sport pour tous, ces notions exerceront inévitablement de nouvelles pressions sur les organismes de sport et créeront de nouvelles attentes à l'égard de ces derniers. Le Groupe de travail s'attend à ce que des rajustements se produisent à long terme dans les collectivités du Canada. Les clubs et les programmes sports-études, écoles de sport connaîtront les changements les plus importants et se tourneront vers les organismes nationaux de sport pour obtenir le soutien nécessaire.

22. GROUPE DE TRAVAIL DU MINISTRE SUR LA POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE SPORT. *Le sport : un pas d'avance*, Gouvernement du Canada, Condition physique et Sport amateur, 1992, chapitre 17, p. 177-183.



Lorsque la marcheuse Ann Peel a appris que les fonds qu'elle touchait du gouvernement fédéral (à titre d'athlète brevetée) allaient être réduits de 40 p. 100 en raison de sa grossesse, elle a réagi. En sa qualité d'avocate, elle estimait que la décision de Sport Canada était injuste sur le plan juridique. En tant qu'athlète de longue date, elle était vexée que les gens croient que sa carrière était terminée parce qu'elle allait avoir un enfant.

«On présumait que je renonçais à ma carrière... Personne n'a pris la peine de me demander si je comptais revenir après ma grossesse, si je continuais à m'entraîner ou encore quels étaient mes projets... Cela fait partie de cette façon qu'on a de traiter les athlètes comme des machines plutôt que comme des personnes capables de prendre leurs propres décisions quant à leur mode de vie.»

C'est en grande partie grâce aux efforts d'Ann Peel que la politique a été modifiée le mois dernier (avril 1991). Les athlètes enceintes sont maintenant admissibles aux subventions complètes si elles peuvent montrer qu'elles ont l'intention de reprendre les compétitions après leur grossesse.

CBC Newsworld (12 mai 1991).

On ne peut trouver de solutions faciles aux nouveaux problèmes qui surgissent une fois le processus de changement amorcé. Comme dans les autres secteurs, il faudra faire preuve de patience et de bonne volonté et prendre le temps nécessaire pour déterminer les rajustements qui s'imposent. Nous croyons que l'augmentation des attentes à l'égard des organismes nationaux et provinciaux de sport exercera certaines pressions sur les personnes et sur les organismes au cours de la période de transition. Les organismes de sport se heurteront peut-être à des défis ou même à des crises lorsqu'ils chercheront à régler les problèmes liés à l'équité et à l'accès.

LES FEMMES ET LE SPORT

Les femmes ne sont pas équitablement représentées dans le sport scolaire, le sport organisé, la profession d'entraîneur, le rôle d'officiel et les organismes de sport. Cette situation ne découle pas d'un choix! Le continuum sportif dans son ensemble est marqué par l'exclusion subtile et la discrimination systématique des femmes. Si certains progrès ont été réalisés, la lenteur avec laquelle ils apparaissent est inacceptable.

Dans son rapport de 1970, la *Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada* présentait deux recommandations relativement à la participation des femmes dans le sport :

- ◆ que les provinces et les territoires révisent leurs politiques pour faire en sorte que les programmes scolaires offrent aux filles des chances égales de participation aux activités athlétiques et sportives, et qu'ils adoptent des politiques et des pratiques qui encouragent les filles à s'adonner à de telles activités;
- ◆ que, en application de la *Loi sur la condition physique et le sport amateur*, des études soient entreprises pour

déterminer pourquoi moins de filles participent aux programmes sportifs au niveau scolaire et pour recommander les mesures correctrices qui s'imposent.

En mars 1974, la Direction générale de la condition physique et du sport amateur parrainait une conférence sur les femmes et le sport, qui devait permettre de mieux comprendre les obstacles à la participation des femmes, de recommander des programmes susceptibles d'améliorer le statut des filles et des femmes, et d'accroître les possibilités qui leur sont offertes dans le domaine du sport et des loisirs.

Certaines activités ont été entreprises (en particulier pour les femmes entraîneurs et officiels), mais en 1980 aucun changement substantiel n'avait encore été apporté à la situation. Aussi des initiatives mieux définies ont-elles été prises en 1981, notamment l'établissement d'un programme pour les femmes, au sein de Condition physique et Sport amateur, qui a été doté d'un budget de 250 000 \$ pour la recherche et les programmes.



Dans le groupe des 10 à 14 ans, 49 p. 100 des filles participent au sport, comparativement à 72 p. 100 chez les garçons. Dès l'âge de 12 ans, la participation des filles se met à diminuer jusqu'à n'être plus que de 11 p. 100 en 11^e année.

Des entrevues montrent que 76 p. 100 des femmes désirent participer davantage au sport et que leurs intérêts en ce domaine sont vastes (ils s'étendent même à des sports comme le hockey et le soccer).

*Données provenant du
Programme pour les femmes,
de Sport Canada*

Deux grands programmes ont été créés pour les femmes : un programme de stage, devant offrir une formation sur le tas aux femmes athlètes et aux anciennes athlètes de calibre national, et le Programme de contributions aux associations nationales, qui devait fournir des fonds aux organismes nationaux de sport et de loisirs pour encourager les filles à participer à des activités physiques et sportives.

Au cours de cette période, on a créé l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique (ACAFS). L'ACAFS est un groupe de promotion des droits et d'élaboration de programmes qui bénéficie de l'appui de divers organismes, dont le Programme pour les femmes du Secrétariat d'État, le Programme pour les femmes de Sport Canada et Condition physique Canada.

En 1982, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a commandé la rédaction d'un document

qu'il a publié sous le titre *Franc-Jeu* (Hall et Richardson, 1982). Le Conseil recommandait que les organismes nationaux de sport, les loteries, les organisations et autres organismes de sport subventionnés à même les fonds publics visent le financement et la représentation équitables des femmes dans le sport. Il recommandait également de renforcer le rôle joué par le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur dans la surveillance des organismes.

En 1986, Condition physique et Sport amateur publiait une **Politique sur la femme et le sport** dont les objectifs étaient les suivants :

- ◆ obtenir l'égalité des femmes dans le sport, c'est-à-dire faire en sorte que les femmes aient une chance égale de participer aux divers paliers du système sportif;
- ◆ leur donner accès aux activités de leur choix, administrées dans un environnement impartial;
- ◆ créer un environnement où personne ne soit condamné à un rôle ou à un statut prédéterminé en raison de son sexe.

Cette politique, qui mettait les ONS au défi d'incorporer dans leur processus de planification des stratégies visant expressément à répondre aux besoins des femmes dans le sport, n'a pas encore été intégrée dans les autres politiques de Sport Canada. L'adhésion est volontaire, et le financement accordé aux ONS pour les projets de développement en ce sens est de 400 000 \$ par année.

Les problèmes et les enjeux

Les niveaux de participation

La participation des femmes à l'activité physique et au sport commence à diminuer à un très jeune âge. De moins en moins de sports et d'activités scolaires sont offerts aux filles; les équipes sont marquées par la ségrégation; les possibilités offertes sont limitées. Les équipes de garçons ont tendance à monopoliser les installations. Les règles et pratiques de sport conventionnelles favorisent la force et le développement physique des garçons. Le sport repose sur des décennies de traditions et de pratiques favorisant la participation des hommes.



- ◆ Aux Jeux olympiques d'hiver de 1991, 52,3 p. 100 des 2 326 participants étaient des femmes et 47,7 p. 100, des hommes.
- ◆ Aux Jeux du Commonwealth de 1990 à Auckland, 68,5 p. 100 des athlètes de l'équipe canadienne étaient des hommes et 31,5 p. 100, des femmes. Seulement 67 des 204 disciplines étaient accessibles aux femmes.
- ◆ Aux Jeux olympiques de 1988 à Séoul, 165 compétitions s'adressaient aux hommes et 86 aux femmes (36 p. 100).
Données provenant de Sport Canada.

La participation à l'activité physique et au sport est extrêmement importante pour les filles et les femmes. Une baisse de participation peut entraîner une détérioration de la condition physique plus tard dans la vie (absence de force, niveaux cardio-vasculaires faibles, diminution de la densité des os et image corporelle amoindrie). Le manque de force physique accroît la vulnérabilité des femmes à l'époque de violence dans laquelle nous vivons. Et la perte du simple plaisir de participer à une activité sportive est un problème suffisamment grand en soi.

On n'encourage pas les filles à faire du sport et à y exceller. Les parents ont moins tendance à pousser les filles que les garçons à s'adonner à une activité sportive. Il existe une forte corrélation entre l'expérience sportive des parents et le degré d'encouragement qu'ils prodiguent à leurs enfants. Les mères et les enseignantes de l'école primaire (qui participent souvent peu au sport elles-mêmes) sont moins portées à encourager leurs filles ou leurs petites élèves à participer au sport, et le

cycle de la faible participation des femmes au sport se perpétue. L'environnement scolaire est l'un des facteurs qui expliquent l'absence, dans la vie des femmes, du sport et des innombrables avantages qu'il peut leur procurer sur les plans de la santé, de la joie et de la protection. [Enquête Condition physique. *En évolution : la femme et l'activité physique* (Ottawa, 1984).]

Les possibilités offertes aux filles et aux femmes de s'adonner à des sports de compétition sont de plus en plus nombreuses. L'exemple donné par les Jeux du Canada influe directement sur les activités sportives qui mènent à ces Jeux. En 1987, le Conseil des Jeux du Canada a déclaré que l'égalité du nombre de participants chez les hommes et les femmes devrait être l'un des critères fondamentaux de la sélection des athlètes en 1991 et lors des éditions subséquentes. Cette approche progressiste et équitable n'est toutefois pas adoptée au niveau international (en raison de critères qui échappent au contrôle canadien).

Les femmes à des postes de commande dans le sport

Une étude menée par MacIntosh et Beamish [D. R. MacIntosh et R. R. Beamish, *Female Advancement in National Level Sport Administration Positions*. Présentée à la Conférence d'ICHPER/LACSEPL (Vancouver, 1987).], auprès de 70 ONS, montre que près de la moitié des postes de premier échelon sont occupés par des femmes, et que celles-ci n'occupent que 28 p. 100 des postes de directeur exécutif, 23 p. 100 des postes de directeur technique, et moins de 10 p. 100 des postes d'entraîneur national. Les femmes représentent 25 p. 100 du personnel bénévole dans le secteur des sports. Au sein des organismes nationaux de sport, peu de femmes occupent des postes d'influence.

Même avec l'aide d'un groupe de revendication, d'une politique fédérale et de directives de dotation préconisant une plus grande participation des femmes, peu de changements se sont produits à ce chapitre au cours des dix dernières années. Les filles et les femmes ont l'impression que les choix et les possibilités offerts dans l'ensemble du continuum sportif et dans l'administration du sports sont limités. Les femmes désirent un changement; et aussi en est-il du Groupe de travail, qui fait sienne la perspective du sport pour tous.



Au début de 1985, Justine Blainey, une joueuse de hockey de 12 ans, s'est vue interdire l'accès à une équipe du club de hockey d'Etobicoke en raison d'un règlement de l'Association de hockey de l'Ontario (AHO) qui interdisait la participation des femmes à ce sport. Justine a présenté sa cause devant les tribunaux, et la Cour divisionnaire de l'Ontario a rejeté sa demande.

En 1986, la Cour d'appel de l'Ontario a annulé l'article 19(2) du **Code des droit de la personne de l'Ontario** parce que cet article contrevenait à la Charte des droits et libertés. L'AHO a appelé de cette décision devant le Cour suprême du Canada, mais en vain. La Commission ontarienne des droits de la personne a décrété que l'AHO et le club de hockey d'Etobicoke contrevenaient à la Charte des droits et libertés en interdisant à Justine de jouer au hockey. Il s'agit là d'une décision historique. Désormais, les femmes ne peuvent plus se voir interdire l'accès à des équipes ou à des sport masculins.

H. Lenskyj
La femme, le sport et l'activité physique : recherche et bibliographie
(1991).

Maintenant que l'on s'attache à réviser la politique canadienne en matière de sport, il importe que les opinions et préoccupations des femmes soient prises en considération. La nouvelle vision canadienne du sport doit refléter l'expérience des femmes, leurs réalisations et leur vision de la façon dont le sport devrait être administré au Canada. Les questions principales qui se posent relativement à cet objectif sont les suivantes : Comment pouvons-nous y arriver? Qu'est-ce que cela signifie en termes concrets? Cela signifie la création d'un milieu sportif où les athlètes, sans égard à leur sexe, pourront participer à l'activité de leur choix sans craindre le harcèlement sexuel, la création d'un milieu où les femmes seront représentées en nombre égal aux hommes dans le processus décisionnel et où leur réalité socio-économique sera reconnue, qu'il s'agisse des soins à donner aux enfants ou de la nécessité d'obtenir des congés de maternité.

K. Stanley, *Coordonnateur de Condition féminine Canada.*
Mémoire présenté au Groupe de travail du
Ministre sur la politique fédérale en matière de sport,
novembre 1991.

La mise en oeuvre de la politique

La politique de Sport Canada concernant les femmes dans le sport a été publiée en 1986, mais sa mise en oeuvre a été lente. Cette politique n'est ni intégrée aux autres politiques de Sport Canada, ni harmonisée avec les politiques provinciales et territoriales existantes. Le financement accordé ne correspond pas aux exigences définies dans la politique, et les ONS et autres organismes de sport mettent du temps à réagir. C'est ce qui explique pourquoi, dans l'ensemble, le changement tarde à se produire.

Récemment, on a donné un regain d'énergie et d'importance à la mise en oeuvre de la politique. Beaucoup de nouvelles initiatives ont été amorcées, notamment en ce qui a trait à la planification stratégique et à l'établissement de réseaux. L'accroissement de la demande relative aux services de ce programme pourrait nécessiter l'établissement de nouvelles structures, comme d'un secrétariat ou d'un organisme ne relevant pas du gouvernement (et échappant à la bureaucratie de ce dernier). À mesure que la collectivité sportive se définit, elle peut décider d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies qui visent à accroître l'équité et l'accès pour les filles et les femmes dans le sport.

Les organismes de sport ignorent les questions qui se posent particulièrement aux femmes, comme les soins aux enfants, les horaires variable nécessités par les engagements familiaux, les problèmes de santé relatifs à l'entraînement et à la médecine sportive, la discrimination et le harcèlement sexuel. Aujourd'hui encore (après 15 années d'attente et d'encouragement de la part du public et du gouvernement), ils n'accordent pas l'importance voulue à ces questions. Et ce qui est vrai des femmes en général l'est encore plus des filles et des femmes appartenant aux minorités visibles ou ethniques, des femmes handicapées et des femmes autochtones.



À l'échelle nationale, on constate qu'il y a peu de collaboration entre le gouvernement et les organismes de sport pour ce qui est de réaliser l'objectif énoncé dans la *Loi sur la condition physique et le sport amateur* : la participation de tous les Canadiens au sport. Pour justifier leur utilisation des fonds publics, les organismes nationaux de sport doivent comprendre la signification et la portée juridiques de l'égalité des sexes, et appliquer ce concept au moyen de règles, d'actes constitutifs et de politiques. Les ONS doivent également viser l'égalité en éliminant les obstacles et la discrimination systémiques.

Le Groupe de travail est d'avis que nous devons accélérer sensiblement le rythme de notre progression vers la participation et l'avancement des filles et des femmes dans la continuum sportif et les divers niveaux des organismes de sport, de manière à assurer un traitement juste et équitable à 50 p. 100 de la population canadienne.

RECOMMANDATIONS

Le Groupe de travail recommande donc :

63. Que la Direction générale de la condition physique et du sport amateur devrait :

- intégrer dans l'ensemble de ses politiques et programmes les principes du Programme Les femmes dans le sport;
- accorder la priorité à la mise en oeuvre des politiques et des programmes grâce à l'octroi de fonds;
- consulter les gouvernements provinciaux pour trouver des façons d'améliorer les possibilités offertes aux filles et aux femmes de s'adonner aux sports de leur choix;
- consacrer des fonds de recherche à l'élaboration de mécanismes qui aideraient les organismes de sport à assurer une meilleure équité et un meilleur accès aux femmes dans le sport, dans le milieu des entraîneurs et dans les secteur de l'administration;
- accorder une grande priorité aux processus de financement et de responsabilisation pour faire en sorte que les ONS appliquent énergiquement leurs politiques et leurs programmes s'adressant aux filles et aux femmes.

64. Que les organismes nationaux de sport devraient :

- inscrire comme élément prioritaire dans leur planification stratégique l'avancement des filles et des femmes dans le sport;
- faire preuve de vigilance et de responsabilité pour ce qui est de la sécurité morale et physique des femmes dans le sport, en veillant surtout à ce que l'équipement et l'environnement soient sûrs pendant les séances d'entraînement et de compétition et à ce que des mesures de prévention du harcèlement sexuel soient prises;
- rédiger et appliquer des politiques qui véhiculent clairement la signification sociale et juridique de l'égalité des sexes;
- rédiger et appliquer des politiques visant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des conseils d'administration, des comités, des postes de direction et dans tout le système sportif, fixer des cibles s'y rattachant et dispenser une formation pour accroître la contribution des femmes;
- dépeindre, dans leurs campagnes publicitaires et promotionnelles, les femmes et les filles à l'aide d'un vocabulaire et d'images correspondant à leur expérience sportive, en prenant soin d'éviter les termes et les images présentant les femmes comme des objets.



ANNEXE B : Lectures supplémentaires

- ◆ BURTON NELSON, Mariah. *Are We Winning Yet? How Women Are Changing Sports and Sports Are Changing Women*, New York, Random House, 1991.
- ◆ PRONGER, Brian. *The Arena of Masculinity. Sports, Homosexuality, and the Meaning of Sex*, Toronto, Summerhill Press, 1990.
- ◆ KIRBY, Sandi. «Rowing Our Own Boat», *Herizons* (Magazine on Women's Feminist Views), Summer 1992.
- ◆ INSTITUT TAIT MCKENZIE. *Les Canadiennes dans le sport : la voie à suivre*, Rapport de la tournée du PIDP de 1992, Centre canadien d'administration du sport et de la condition physique, Inc., 1600, promenade James-Naismith, Gloucester (Ontario) K1B 5N4.
- ◆ STEINEM, Gloria. *Revolution from Within: A Book of Self-Esteem*, Boston/Toronto/London, Little, Brown and Company, 1992.
- ◆ GILLIGAN, Carol. *In a Different Voice. Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Massachusetts, and London, England, Harvard University Press, 1993.

